



## Un été sans soucis Trucs et astuces

PAGES 8 & 9

© Laurent Caro/BELPRESS

### salaires

#### L'index, un rempart social

Les avantages de l'indexation automatique des salaires sont nombreux. Toutefois, ce système fait l'objet d'attaques virulentes.

PAGE 7

### conseils juridiques

#### Louer avec un animal

Un propriétaire peut-il interdire à son locataire de posséder un animal de compagnie ? En cas de conflit, le juge tranchera.

PAGE 2

### excision

#### Une tradition mutilante

Pour les fillettes originaires d'Egypte, de Guinée..., les mois d'été peuvent signifier un retour au pays à hauts risques. L'excision y est coutume.

PAGE 6

### Nord/Sud

#### Accaparement des terres

Des Etats, des multinationales... achètent ou louent de vastes territoires agricoles au détriment de la petite paysannerie. La riposte s'organise.

PAGE 13

Congé parental

# Mieux concilier travail et vie de famille

Depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier, le congé parental est passé de trois à quatre mois. Mais ne bénéficieront d'une allocation pour ce quatrième mois de congé que les parents d'enfants nés ou adoptés depuis le 8 mars 2012. Rappelons les grandes lignes de ce droit.



Le congé parental peut être pris de manière souple avant les 12 ans de son enfant.

**Les travailleurs salariés et la plupart des travailleurs du secteur public** (1) ont le droit de prendre un congé parental dans la période qui débute à la naissance ou à l'adoption de leur enfant et se termine au 12<sup>ème</sup> anniversaire de celui-ci. La limite d'âge est fixée à 21 ans lorsque l'enfant est atteint d'une incapacité physique ou mentale de 66 % ou d'une affection donnant lieu à au moins 4 points dans le pilier de l'échelle médico-sociale au sens de la réglementation des allocations familiales. Le congé doit débuter avant la date anniversaire de l'enfant mais il peut se prolonger au-delà.

Le travailleur ne peut prétendre à ce droit au congé parental que si, au

cours de la période de quinze mois qui précède la communication écrite à l'employeur, il a été lié pendant douze mois au moins à cet employeur par un contrat de travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012, les travailleurs du secteur privé et assimilés peuvent prendre un quatrième mois de congé parental. Une avancée que l'on doit à l'obligation, pour la Belgique, de se conformer à la directive européenne en la matière (2). Mais le gouvernement fédéral a décidé de limiter l'octroi d'une allocation d'interruption pour ce quatrième mois aux travailleurs dont l'enfant est né ou adopté

depuis le 8 mars 2012. Cela signifie que les parents d'enfants âgés de moins de 12 ans mais nés ou adoptés avant le 8 mars 2012 peuvent opter un quatrième mois de congé parental mais ne recevront pas d'allocation pour ce mois-là.

**Plusieurs formules possibles**

Il existe trois formes de congé parental, combinables entre elles, mais non cumulables (3) :

- > l'interruption complète des prestations pendant 4 mois maximum (par périodes d'1 mois minimum),
- > le passage d'un temps plein à un mi-temps pendant 8 mois maximum (par 2 mois minimum),
- > le passage d'un temps plein à un 4/5 temps pendant 20 mois maximum (par 5 mois minimum).

**Quelles allocations ?**

Pour compenser la diminution des revenus du travailleur, l'Etat lui octroie une allocation mensuelle forfaitaire (calculée au prorata pour le travailleur à temps partiel), payée par l'Onem.

Les montants nets en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2012 sont les suivants :

- > Interruption complète : 693,20 EUR.
- > Passage à mi-temps : 319,52 EUR (moins de 50 ans) ou 541,98 EUR (50 ans et plus).
- > Passage à 4/5 temps : 108,40 EUR (moins de 50 ans) ou 145,77 EUR

(moins de 50 ans, isolé avec un ou plusieurs enfants en charge) ou 216,80 EUR (50 ans et plus).

Par ailleurs, la Région flamande octroie une prime d'encouragement pour les travailleurs occupés en Flandre.

A noter que le congé parental est entièrement assimilé à des périodes d'activité pour le calcul de la pension.

**Quelles démarches ?**

Le travailleur doit avertir son employeur au moins deux mois et au plus tard trois mois à l'avance par lettre recommandée à la poste ou par la remise d'une lettre (avec accusé de réception) dans laquelle il indique les dates de début et de fin du congé parental. L'employeur peut reporter de six mois maximum le début du congé pour des raisons liées à l'organisation de l'entreprise.

Pour obtenir les allocations d'interruption, le travailleur doit introduire sa demande au moyen du formulaire ad hoc auprès du bureau de l'Onem dans le ressort duquel il est domicilié.

**Le travailleur qui revient d'un congé parental a le droit de demander un aménagement de son régime de travail pendant les six mois qui suivent.**

**Un retour en douceur**

Le travailleur qui revient d'un congé parental a le droit de demander un aménagement de son régime de travail ou de son horaire pendant les six mois qui suivent. Pour ce faire, il doit en faire la demande écrite au moins trois semaines avant la fin du congé parental, en

indiquant les raisons de son choix. L'employeur y répond par écrit en tenant compte de ses propres besoins et de ceux du travailleur.

**Protection contre le licenciement**

Sauf motif grave ou raison légitime, le travailleur ne peut être licencié dès le moment où il avertit par écrit son employeur de sa demande de congé parental. Cette protection contre le licenciement prend fin trois mois après la fin du congé parental. L'employeur qui ne la respecte pas est tenu de payer une indemnité correspondant à la rémunération de six mois, en plus des indemnités dues en raison de la rupture du contrat de travail.

//JD

(1) Plusieurs catégories de travailleurs du secteur public relèvent de la législation applicable au secteur privé. Mais des réglementations spécifiques existent pour le personnel nommé de l'enseignement, pour les statutaires des entreprises publiques automobiles... Le mieux est de s'adresser à son service du personnel. Plus d'infos aussi sur [www.onem.fgov.be](http://www.onem.fgov.be)  
 (2) Arrêté royal du 31/05/2012 transposant la directive européenne 2010/18/UE du Conseil du 08/03/2010.  
 (3) Le congé parental n'entre pas en ligne de compte pour le calcul de la durée totale du crédit-temps ou de l'interruption de carrière.

Conseils juridiques

# Le propriétaire peut-il interdire au locataire d'avoir un animal ?

Certains contrats de bail interdisent la présence d'animaux domestiques. L'objectif poursuivi par le propriétaire est généralement d'éviter la dégradation de son bien et les troubles du voisinage. Une telle clause est-elle valable ? Que risque le locataire qui ne la respecte pas ?

**La question de la présence d'animaux domestiques n'est pas réglée par le législateur.** Ainsi, les parties sont libres de conclure ce qu'elles veulent à ce propos. Par conséquent, le locataire prudent vérifiera son contrat de bail avant d'adopter un animal domestique.

Le propriétaire peut, en effet, insérer une clause interdisant la présence d'animaux. Si le locataire n'est pas d'accord, il négociera la suppression de cette clause en brandissant le refus de signer le contrat. Cependant, dans la pratique, sa marge de manœuvre est faible. Le propriétaire peut très facilement se tourner vers un locataire plus conciliant.

**Le "bon père de famille"**

Même si le contrat n'interdit pas la présence d'animaux, le locataire est tenu par la loi d'occuper le bien loué en "bon père de famille". Il doit donc veiller à l'immeuble avec tout le soin d'une personne normalement consciencieuse et prudente. Il doit s'assurer que son animal ne détériore pas le bien loué (griffes sur les murs ou portes...) ou n'engendre pas des troubles de voisinage (aboïements, excréments, dangerosité, etc.).

L'interdiction du propriétaire provient généralement de la peur de voir son bien se détériorer. Il est donc important que le locataire le rassure sur les précautions prises, par exemple la

pose de tapis sur les planchers, la protection des plinthes... Une fois tranquillisé, le propriétaire tolère souvent mieux la présence d'un animal.

**La conciliation**

Une conciliation peut également s'effectuer devant le juge de paix. Cette procédure a l'avantage d'être gratuite. Mais comme elle est volontaire, elle n'est efficace que si les parties veulent trouver une solution négociée. L'accord conclu est dressé dans un procès-verbal qui devient obligatoire pour les parties.

**Le jugement**

Si toute discussion est impossible, il faut alors demander au juge de paix de trancher le litige.

L'existence d'une clause du bail interdisant la détention d'un animal ne place pas automatiquement le locataire en situation de faute. En effet, certains juges estiment cette restriction excessive, injustifiée voire contraire aux droits de l'homme. A titre d'exemple, une interdiction totale de détenir un animal de compagnie a été considérée par un juge comme



Avec ou sans animal domestique, le locataire est tenu d'occuper le bien loué en "bon père de famille".

portant atteinte aux droits à l'intimité de la vie privée, de la vie familiale et du domicile.

Pour déterminer si le locataire a le droit de détenir un animal ou si l'interdiction du propriétaire se justifie, le juge tient compte des éléments tels que la volonté des parties, la justification de l'interdiction, l'occupation ou non en bon père de famille, la taille et le type d'habitation, l'existence d'un jardin, l'espèce ou la race de l'animal concerné... Si le juge estime le locataire fautif, il détermine la sanction. Il peut pro-

noncer la résolution du bail en accordant ou pas des dommages et intérêts au propriétaire.

En pratique, la détention d'un animal aboutit rarement devant le juge de paix. Par contre, le locataire risque de voir le montant des dégâts locatifs augmenter suite aux détériorations dues à la présence d'animaux.

// ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> **Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : [www.droitsquotidiens.be](http://www.droitsquotidiens.be)**

**Tout animal n'est pas permis !**

En Belgique, seule la détention de certains animaux est autorisée (chiens, lapins, hamsters, furets...). Pour détenir un autre animal, il faut l'autorisation au Ministre de la santé publique (formulaire téléchargeable sur le site du SPF Santé publique). Le coût de cette demande est de 60 euros. En cas d'infraction, des amendes peuvent être imposées. Il est important de se renseigner !

>> **Infos : SPF Santé Publique - 02/524.97.97. - [www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be)**

// LA SANTÉ,  
C'EST AUSSI //

Regard de Léone Julitte, 26 ans, étudiante en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Extrait de reportages menés pour En Marche et supervisés par Marc Detiffe.



## ... UN RENDEZ-VOUS POUR RÉAPPRENDRE À PRENDRE LE TEMPS.

Prendre le temps de se souvenir de l'importance et de la simplicité de la joie de vivre. Prendre le temps de se souvenir de l'enfant que nous avons été, de laisser respirer, bouger, rire, rencontrer l'autre. Et par-delà, retrouver cette liberté et ce bien-être qui manquent trop souvent à notre quotidien.

(photos prises au Club du rire de Woluwe-Saint-Lambert, Espace Tarab)

>> A voir dans son entièreté sur [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)

Avec le soutien de la Loterie nationale.

## La médecine esthétique bientôt réglementée

Le culte de la jeunesse et de la minceur pousse de plus en plus de personnes à recourir à la médecine esthétique. Ces actes, loin d'être anodins pour la santé, peuvent être posés aujourd'hui par à peu près n'importe quel praticien. Une loi va enfin réglementer l'accès aux actes médicaux d'esthétique.

Les interventions esthétiques médicales connaissent un engouement croissant auprès d'un public de tout âge. Un marché en plein essor où le meilleur côtoie le pire, l'absence de législation favorisant le développement alarmant de dérives graves, de pratiques dangereuses ou réalisées par des personnes non qualifiées, voire dans de très mauvaises conditions.

Aujourd'hui, en effet, les actes d'esthétique médicale, y compris ceux, plus lourds, de chirurgie esthétique, peuvent être accomplis par toute personne diplômée en médecine : légalement, un ophtalmologue peut donc poser des prothèses mammaires. De plus, l'absence de toute définition légale fait qu'un certain nombre d'actes sont réalisés par des non-médecins. C'est le cas pour des actes médicaux comme les injections de toxine botulique, le blanchiment des dents ou le dé-tatouage au laser.

Après six longues années de travail parlementaire et de très nombreuses concertations avec les professionnels du secteur médical, après une récente loi interdisant la publicité et réglementant l'information relative aux actes d'esthétique médicale, un nouveau cap est en voie d'être franchi pour enfin mettre un peu d'ordre dans ce secteur très lucratif. Même si certains points restent à trancher, les lignes de force de la proposition de loi qui rencontre un large consensus et est en passe d'être adoptée au Sénat, sont les suivantes :

- Les prestations de médecine et de chirurgie esthétiques sont réservées aux seuls médecins. Sont clarifiés et listés les actes qui relèvent de la compétence des différents types de prestataires

de soins : chirurgiens plastiques, dermatologues, autres spécialistes et généralistes. Pour ces derniers, seule la médecine esthétique leur sera accessible moyennant une formation complémentaire en médecine esthétique non chirurgicale. Une période transitoire est toutefois prévue afin de permettre l'agrément des médecins qui peuvent se prévaloir d'une expérience avérée en médecine esthétique, le temps que la formation spécifique soit organisée.

- Pour protéger les mineurs, une concertation préalable avec un psychiatre ou un psychologue sera rendue obligatoire avant tout acte esthétique pour analyser avec l'adolescent ou l'enfant le besoin réel d'une intervention et les conséquences que pourraient avoir de tels actes sur sa vie future.

- Le praticien responsable de l'intervention devra donner une information préalable complète au patient sur les conditions de réalisation de l'intervention, les techniques et produits utilisés, les risques potentiels, les coûts probables... Pour les actes de chirurgie esthétique, une consultation préalable et un délai de réflexion de 15 jours seront obligatoires.

Pour Dominique Tilmans, sénatrice à l'initiative de cette proposition de loi (cosignée par plusieurs sénateurs et amendée par la ministre fédérale de la Santé publique), la satisfaction est grande : "Il était inadmissible qu'un phénomène de société d'une telle ampleur puisse se développer sur un désert législatif", affirme-t-elle.

//JD

## A suivre...

## La relation au bout des doigts

Boulevard Reyers. Bruxelles. Journée d'information de la Fondation contre le cancer. Au programme: les grandes avancées en cancérologie. Au milieu du déploiement de la recherche médicale, une petite voix insiste : "prière de toucher" l'humain.

La salle Diamant est bondée. Des spécialistes en chimiothérapie, radiothérapie, imagerie médicale ou chirurgie oncologique s'apprentent à écrire - avec des mots simples pour un public de néophytes - les progrès de leurs sciences. Des incisions chirurgicales qui se réduisent. Des cicatrices qui se font presque invisibles. De l'irradiation qui se programme de plus en plus finement. Des molécules "intelligentes" qui se montrent capables d'attaques plus ciblées.

C'est d'abord une patiente qui monte sur scène. Bien qu'impressionnée par le public venu en nombre, Dominique donnera un ton particulier aux considérations scientifiques. Elle y insuffle de l'humain, de la chair. "Un médecin m'a regardée en voyant un avenir en moi. J'ai vu la vie dans ses yeux, explique-t-elle. Il y a le regard et aussi le toucher. Quant ils m'ont annoncé le diagnostic, les deux jeunes médecins se trouvaient au bout de mon lit. Je me suis trouvée un peu honteuse... On n'est pas des pestiférés. On a besoin d'amour, de compassion. Le toucher est un autre cadeau".

Du corps blessé, meurtri, vieilli, les gestes, trop souvent, se détournent. C'est jeune, belle et lisse que la peau bénéficie de la considération contemporaine. De la faveur de ses regards, à tout le moins. Car le toucher a globalement mauvaise presse de nos jours. "Manger avec ses doigts, se gratter, taper sur l'épaule d'un camarade, tâter la marchandise... apparaissent comme des gestes d'un autre âge", observe l'ethnologue Christian Bromberger (1). Notre civilisation y reconnaît parfois des manières d'enfant, souvent de la vulgarité, voire du vandalisme ou de mauvaises intentions. Quand il indiquait "prière de toucher" en lettres capitales sur son tableau, l'artiste Marcel Duchamp titillait la bienséance. D'autant que son œuvre représente un sein féminin en relief, mis sous verre. Double provocation de sa part qui évoque l'exposition de l'intime, mais rappelle surtout qu'aujourd'hui encore le toucher est découragé (don't touch!). Au musée, comme ailleurs, nous nous tenons à distance. Nous pensons ainsi prévenir toute contagion, protéger des intrusions, garantir la sécurité.

(1) "Toucher". Terrain, n°49, 2007. Voir <http://terrain.revues.org/5641>

(2) Bernard Andrieu, "Toucher. Se soigner par le corps", éd. Les belles lettres, 2008.

(3) David Servan-Schreiber, "Notre corps aime la vérité. Chroniques 1999-2011", éd. Robert Laffont, 2012.

N'en déplaise à notre civilisation robotique et virtuelle, le besoin de toucher, d'être touché "ne disparaît pas en l'homme" (2). Pour preuve, l'essor que connaissent les thérapies corporelles comme les massages, la relaxation, la réflexologie... Plus encore, les bienfaits du contact physique sont attestés... scientifiquement. D'abord, celui-ci constitue un facteur de croissance. Le médecin, auteur à succès, David Servan-Schreiber titrait ainsi une de ses chroniques: "Les caresses qui font grandir" (3). Il y fait référence à des expériences sur les rats et des observations sur les enfants en couveuses. "Sans contact physique, la partie du génome qui produit les enzymes de croissance cesse de s'exprimer et le corps entier entre en hibernation". Et de s'interroger - rien moqueur et ironique - sur les conséquences de cette découverte. "Verrons-nous bientôt des couveuses agrémentées d'un bras électronique prodiguant des caresses à heure fixe?"

Assurément, rien ne remplacera la main humaine. Comme le montre cette autre expérience relatée par le même Servan-Schreiber: "Richard Davidson, l'un des plus grands chercheurs en neurosciences, a évalué la peur et la douleur chez des femmes soumises à de petits chocs électriques. Une IRM (imagerie par résonance magnétique) mesurait l'activité de leur cerveau. Si elles étaient seules pendant l'expérience, elles avaient peur, souffraient physiquement. Et leur cerveau émotionnel était particulièrement activé. Si un des membres du laboratoire qu'elles n'avaient jamais rencontré auparavant et dont elles ne voyaient pas le visage, leur tenait simplement la main, elles avaient moins peur. Mais elles avaient toujours mal. Leur cerveau montrait moins d'anxiété, mais toujours l'activation de la douleur. En revanche, si leur mari leur tenait la main, alors là, le cerveau se calmait à tous les niveaux".

CQFD, s'il fallait le démontrer, la douceur de la main, si elle ne guérit pas, prend soin. Indéniablement.

//CATHERINE DALOZE

## Le journal étiqueté

A partir de cette édition du 21 juin, BPost s'est organisé pour personnaliser les journaux "En Marche".

Une étiquette mentionnant le nom et l'adresse du destinataire est systématiquement placée sur la Une du journal. Elle permet une distribution plus aisée et plus efficace du journal.

Bon à savoir : cette étiquette est détachable (pour vous permettre de lire ce qui se trouve imprimé en dessous).

Si vous constatez une erreur dans votre adresse, merci de nous le signaler :

> soit en remplissant le formulaire web conçu à cet effet : [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal)

> soit en appelant le numéro gratuit 0800 10 9 8 7.

Si le destinataire est inconnu à cette adresse, merci de renvoyer le journal par la poste, en mentionnant l'erreur.

Nous pourrions alors corriger les différentes bases de données utiles et mettre tout en œuvre pour que le journal parvienne à destination correctement. Sachez cependant que cela peut prendre un peu de temps.

// NOUVEAU //

> Eau potable : gagné !

Parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, celui qui porte sur l'accès à l'eau potable est dorénavant atteint. Il s'agissait de réduire de moitié, en 2015, le pourcentage de la population mondiale n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau potable. La cible est donc touchée avec trois ans d'avance, deux milliards d'individus ayant bénéficié d'une source améliorée d'eau potable (canalisation, puits protégé...) entre 1990 et 2010. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui se félicite d'un tel succès, rappelle toutefois que chaque jour voit mourir 3.000 enfants de maladies de type diarrhées et que 11% de la population mondiale, localisée majoritairement en Afrique subsaharienne, n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Quant aux installations sanitaires, plusieurs milliards en restent dépourvus.

> Vote des étrangers

Le Centre bruxellois d'action interculturelle a réalisé une brochure d'information sur le vote des étrangers aux élections communales: "Je fais entendre ma voix". Elle fournit une série de renseignements pratiques (Qui peut voter? Comment voter?). La brochure est téléchargeable en ligne.

INFOS : 02/289.70.54 - WWW.CBAI.BE

> Prostitution

L'asbl Le monde selon les femmes vient de publier, dans sa revue "Déclik", un outil audiovisuel axé sur la lutte contre la prostitution. Concrètement, il propose un canevas méthodologique pour mener à bien un atelier de création collective avec de jeunes hommes, devant aboutir à la réalisation d'un clip vidéo en faveur de l'abolition de la prostitution. L'outil a été réalisé avec la collaboration de jeunes hommes, argentins et belges, désireux d'avoir un impact sur leurs pairs. Selon l'ONU, neuf femmes sur dix actives dans les réseaux de prostitution, en Europe, dépendent de proxénètes.

INFOS : 02/211.00.28 - WWW.MONDEFEMMES.ORG

> Vacances annuelles

La CSC a remis à jour sa brochure consacrée aux vacances annuelles. Son objet: tout savoir sur les périodes de vacances, leur durée, le pécule de vacances des ouvriers, des employés, des agents des services publics, des jeunes quittant l'école et des chômeurs...

La brochure peut être téléchargée sur [www.csc-en-ligne.be](http://www.csc-en-ligne.be) ou obtenue gratuitement dans les centres de services de la CSC.

> Après la séparation

Après la rupture, s'entraider, être informé, accueilli : voilà des étapes importantes pour celui ou celle qui se retrouve seul(e). Cette épreuve peut être l'occasion de faire le point sur soi-même, de repenser sa vie, de retrouver un équilibre, d'accéder à une vie intérieure plus riche, de poser d'autres choix... Un nouveau site, à l'initiative d'une association d'Européen membre de l'Eglise de Liège, regorge de pistes pour rebondir : [www.padili.be](http://www.padili.be). En quelques clics, un nouveau regard chrétien sur le divorce et la séparation.

INFOS : 087/27.53.39. OU 087/74.02.38.

Voyons large pour changer le regard sur l'obésité

Avoir de l'embonpoint, voire être en surpoids, dénote dans la société du toujours plus mince. Les régimes sont vantés à tout va, tandis que les personnes enveloppées sont pointées du doigt et mises au ban de la société. Une campagne de Question Santé veut changer les regards sur les surpoids.



"Les 'gros' n'ont pas de volonté ; ils sont peu séduisants..." Ce genre de stéréotypes est incrusté dans les mentalités. Basée sur des éléments infondés, la stigmatisation des gens en surpoids s'installe dans la société actuelle. La beauté associée à la minceur s'impose comme la norme. Question Santé, asbl d'éducation permanente active dans le domaine de la santé, lance une campagne d'informations sur l'obésité, baptisée "Voyons large".

Des études menées en France et aux Etats-Unis démontrent une réelle discrimination envers les personnes en surpoids. Il leur est plus difficile de décrocher un travail et d'obtenir une promotion. Elles sont sujettes à quo-

libets et moqueries... Nombre de témoignages démontrent la souffrance vécue au quotidien par les obèses. La Belgique n'échappe pas au phénomène: une trentaine de dossiers concernant une discrimination liée au poids ont été ouverts ces trois dernières années auprès du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Le Centre a donc décidé de s'associer à la campagne de Question Santé. Il constate que des personnes se font écarter d'un emploi (comme chauffeur de bus, vendeuse...) ou se voient refuser une affiliation à une assurance, un logement... pour une question d'embonpoint. Il pointe également la compagnie aérienne Ryanair qui avait envisagé la mise en place d'une "fat tax" pour les voyageurs un peu trop gros.

Pour changer les mentalités et faire de la place aux personnes en surpoids, Voyons large propose un site internet criblé d'informations sur la thématique, notamment sur les pressions sociétales en vigueur. La campagne se décline également sur Facebook pour favoriser les échanges. Début juin, Question Santé, avec sa mascotte de campagne (un gros ours en peluche), a investi les gares de Wallonie pour sensibiliser les navetteurs à la thématique. Petit bémol : ses animateurs distribuaient des bonbons en forme d'ours: drôle de "cadeau-message" pour sensibiliser au respect des personnes en surpoids... L'asbl n'explique-t-elle pas, sur son site internet, qu'une des causes de l'obésité est justement l'offre alimentaire plus riche et sucrée ?

//VT

>> Infos : 02/512.41.74 - [www.voyonslarge.be](http://www.voyonslarge.be)

Les gaz issus du diesel, bel et bien cancérigènes

Le Centre international de recherche sur le cancer, une organisation onusienne, déclare le diesel cause avérée de cancer pour l'homme. Une surprise, vraiment ?

C'est loin d'être une surprise mais, cette fois, c'est devenu une certitude officielle aux yeux des experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les substances émises par la combustion d'un moteur diesel sont cancérigènes pour l'homme. En réalité, elles étaient classées comme "probablement cancérigènes" depuis... 1988. Il aura donc fallu près d'un quart de siècle pour les faire glisser d'un statut de fort soupçon à celui de certitude. Pendant ce temps, le diesel s'est largement imposé dans le parc automobile de nombreux pays occidentaux, particulièrement en Belgique où il dispose d'un soutien fiscal important par rapport à l'essence.

Dans son avis du 12 juin dernier, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, organisation de l'OMS spécialisée dans ces matières) ajoute qu'il existe une association positive entre le diesel et le cancer de la vessie. Il en appelle aux gouvernements du monde entier pour réduire l'exposition des populations aux

émanations des moteurs diesels, particulièrement dans les pays les moins développés. Le CIRC reconnaît, certes, que les pays développés ont édicté des normes plus contraignantes qu'autrefois et que certaines technologies ont permis de réduire les risques. Discrètement, il écorne toutefois la stratégie des constructeurs automobiles pour qui les efforts technologiques (et notamment l'usage de filtres à particules) au-



© Pierre Rousseau/Belpress

Des marques sportives Pas très sport !

Le sport débarque sur le devant de la scène en cette période estivale. Le championnat européen de football, l'Euro 2012, bat son plein. Tandis que les Jeux olympiques poignent à l'horizon. Si le sport se targue de défendre des valeurs justes, les fournisseurs commerciaux sont encore loin du compte.

Les polémiques vont bon train lors de grands événements sportifs. Alors que toutes les caméras du monde sont actuellement braquées sur l'Ukraine et la Pologne avec l'Euro et, dans quelques semaines, sur les Jeux Olympiques de Londres, c'est l'occasion rêvée de dénoncer l'inacceptable dans le monde de la production. De tels rendez-vous sportifs peuvent se réaliser, entre autres, grâce aux nombreux travailleurs à bon marché qui, à l'autre bout du monde, cousent les équipements des joueurs, fabriquent les objets utiles au marchandising de l'événement...

Aux Philippines, en Indonésie, en Chine, au Sri Lanka, etc., le cœur n'est pourtant pas à la fête. Souvent contraints de travailler de longues heures, dans de piètres conditions, ces travailleurs de l'ombre ne bénéficient pas des retombées économiques. Une affaire a par exemple secoué récemment une usine indonésienne de production fournissant la marque allemande Adidas (sponsor officiel des JO et de l'Euro cet été). Début 2011, le propriétaire a déserté son usine, emportant la caisse avec lui. Quelques mois plus tard, l'usine a dû fermer ses portes, mettant à pied 2.800 travailleurs privés d'indemnités de fermeture... Les clients de l'usine ont alors été sollicités pour participer à l'indemnisation des travailleurs.

Normalement, Adidas s'est engagé à prendre des mesures pour remédier aux violations du droit du travail par ses fournisseurs. Mais, dans ce cas-ci, il se dédouane, prétextant que ce n'est pas de son ressort. A ce jour, la marque est toujours redevable de 1,5 millions d'euros pour enfin indemniser ces gens qui ont perdu leur emploi.



Le récent rapport Fair games, publié par Play fair (1), livre d'autres lourds manquements de la part d'entreprises commerciales sportives. Exploitation de main d'œuvre à bon marché, journées de travail interminables, conditions dangereuses pour la santé...

AchACT (le nouveau nom de la campagne Vêtements propres) propose de signer une pétition à destination d'Adidas, afin que la marque prenne ses responsabilités. Et de souligner que d'un côté, celle-ci investit des millions d'euros dans le sponsoring d'événements sportifs et d'équipes de football européennes ; alors que, de l'autre, elle refuse de payer les travailleurs indonésiens qui ont investi de longues journées de production pour seulement 0,50 euros par heure. Une goutte d'eau, pourtant, dans la fortune du géant commercial...

//VT

(1) Play fair est un mouvement constitué d'ONG de développement et d'organisations syndicales internationales. Il mène campagne pour améliorer les conditions de travail dans les secteurs industriels concernés par l'organisation d'événements sportifs internationaux. Le rapport Fair games 2012 est disponible sur [www.achact.be](http://www.achact.be)

>> Infos : 010/45.75.27 - [www.achact.be](http://www.achact.be) (La pétition est en ligne)

raient en bonne partie résolu le problème. Le CIRC estime, en effet, que les résultats de tels dispositifs sont incertains en matière de santé.

En réalité, on sait pertinemment, dans la communauté scientifique, que la plupart des filtres à particules, censés empêcher celles-ci de se nicher dans les alvéoles pulmonaires, ne sont efficaces que dans certaines conditions précises de circulation et qu'ils génèrent à leur tour d'autres problèmes de santé publique ou d'environnement. Le CIRC n'a pas encore intégré, par ailleurs, une somme croissante d'études indiquant l'effet des particules sur les pathologies cardiovasculaires (et non cancéreuses). Ainsi, en 2009, les chercheurs de l'Université de Harvard (USA) ont publié des travaux éclairants portant sur une cinquantaine de villes américaines: chaque fois que l'une d'elle

réussit à diminuer ses particules fines de dix microgrammes par mètre cube (en moyenne annuelle), les habitants gagnent une espérance de vie de sept mois.

En Belgique, l'annonce du CIRC n'a pas causé beaucoup d'émotion. La part du diesel dans l'ensemble du parc automobile est pourtant l'un des trois plus élevés de l'Union européenne. Régulièrement, les grandes villes dépassent, dès la moitié de l'année, les seuils de pollution aux particules tolérés en moyenne annuelle. A ce titre, notre pays est, depuis 2008, sous le coup d'une procédure d'infraction européenne. C'est clairement en ville, à cause des trajets courts, que les moteurs diesels sont les plus directement ravageurs en termes de santé publique.

//PHL

## Les travailleurs du nettoyage ne sont pas des statues

**“Ne passez pas à côté d’eux sans les voir” : tel est l’appel qui est lancé au grand public à l’occasion de la journée du nettoyage. L’invisibilité et le manque de respect sont en effet très souvent pointés du doigt par les travailleurs de ce secteur.**

“J’aimerais que les gens se rendent compte que, derrière leur environnement de travail propre, se cachent des êtres humains consciencieux et professionnels qui font leur maximum, malgré leurs conditions de travail très difficiles au quotidien”, résume très bien Michele Manca, travailleur du nettoyage.

De la maison aux lieux publics en passant par les immeubles, les entreprises, les commerces ou les écoles, les travailleurs du nettoyage restent souvent invisibles aux yeux du grand public, alors que leur travail est crucial. Soit ils ne sont pas en contact avec lui (c’est le cas lorsque le nettoyage s’effectue en l’absence des bénéficiaires), soit – et c’est fréquent – ils sont croisés sans être vus, considérés ni même salués. Outre le manque de considération et de respect, la pénibilité du travail est égale-

ment mise en avant, notamment au niveau physique. Le secteur du nettoyage industriel en est l’exemple le plus flagrant mais il n’est pas le seul.

Sont aussi pointés du doigt les horaires de travail difficiles, décalés de la journée ouvrable et/ou coupés. Une enquête menée par l’ULB et la VUB a montré qu’ils sont peu compatibles avec la vie sociale et familiale, et qu’ils accroissent la pression sur le travail et le stress. Ils ne permettent pas non plus aux nettoyeurs de rencontrer les personnes pour lesquelles elles nettoient ou qui les contrôlent, ce qui est source d’insatisfactions et de frustrations. Sur la base de ce constat, les partenaires sociaux du secteur (soit la commission paritaire 121) ont décidé de mener une campagne pour sensibiliser les clients des entreprises de nettoyage, mais également l’opinion publique, aux



© Dan Corlier/BELPRESS

avantages du nettoyage organisé pendant la journée (1).

“Beaucoup semblent l’ignorer mais le nettoyage est un vrai métier qui nécessite une formation et de nombreuses compétences, allant de la connaissance des matériaux et des produits jusqu’au contact avec les clients”, affirme la CSC Alimentation et Services. Cette dernière a décidé de mettre à nouveau les travailleuses et les travailleurs du nettoyage au centre de l’attention, ce 20 juin, en invitant tout un chacun à remercier ces femmes et

ces hommes pour le travail indispensable qu’ils effectuent toute l’année. Comme le souligne Conny Vanneste, active dans le secteur des titres-services, “cela fait plaisir que les travailleurs du nettoyage soient mis à l’honneur. Sans nous, beaucoup de maisons ne seraient pas impeccablement propres et beaucoup de familles ne pourraient pas s’adonner à leur hobby, profiter de leur temps libre ou de leurs vacances”.

//JD

(1) “Nettoyer en journée ? Un monde de différences !”

## Prévention sida A tout âge !

**A l’approche des vacances, la Plateforme Prévention sida lance une campagne à destination des adultes. En effet, il n’y a pas que les jeunes à risquer des infections sexuellement transmissibles (IST). Et donc à devoir se protéger.**

Trois par jour. Tel est le nombre de cas d’infections au VIH diagnostiquées en Belgique (1). Les plus touchés sont les hommes dans la trentaine et les femmes de 25 à 34 ans. Estimant ne pas être concernés ou ne pas avoir de comportements dits “à risque”, les adultes délaissent bien souvent la protection pendant les relations sexuelles. Pourtant, les statistiques contredisent leur sentiment d’invincibilité. La chlamydia, la gonorrhée, la syphilis sont en recrudescence chez les plus de 30 ans.

A certains moments de leur vie, les adultes peuvent prendre des risques dans leur vie sexuelle : une rupture

amoureuse qui pousse à de nouvelles aventures, une rencontre d’un soir... L’abandon du préservatif est parfois trop hâtif ou ce dernier ne fait pas partie des habitudes.

En 2008, une enquête sur la santé des Belges avait montré que le sida était encore méconnu, notamment son mécanisme de transmission. Parallèlement, en France, un autre sondage affirmait que les adultes avec un nouveau partenaire utilisaient moins souvent un préservatif que la jeune génération. Une question d’apprentissage ? En tout cas, ceux qui l’ont utilisé lors de leur premier rapport sexuel font partie de ceux qui le portent plus systématiquement par la suite.

Avec sa campagne de sensibilisation ciblée sur les adultes, la Plateforme tient à le rappeler avec force: l’âge n’intervient pas dans la vulnérabilité. Le préservatif doit être un réflexe pour toutes les générations. Un mot d’ordre s’impose donc comme slogan: “C’est où, avec qui et comme vous voulez, mais toujours protégés”.

//VT

(1) Situation au 31 décembre 2010, Institut scientifique de Santé publique, section épidémiologie.

>> Infos : [www.preventionsida.org](http://www.preventionsida.org)

## Allô Info familles, une écoute bienfaisante

**Etre parent, ce n’est pas facile tous les jours. Des problèmes de santé à répétition chez un enfant, un ado en crise, le sentiment d’être dépassé par la situation, des conflits quant à la garde des enfants ou à la pension alimentaire... autant de situations qui font que les familles peuvent avoir besoin de soutien. Allô Info Familles est à leur écoute.**

Allô Info Familles, c’est avant tout un espace de parole dans l’anonymat et la confidentialité. Une occasion de faire le point, de prendre du recul, de déposer ses déceptions, ses peurs, sa détresse, tous ces sentiments qui accompagnent la vie de parent. Au bout du fil, une équipe de volontaires formés à l’écoute et encadrés par des professionnels (1), aide le parent à clarifier les choses et à choisir des solutions aux problèmes posés en soutenant ses ressources et ses compétences. Et lorsque la situation nécessite un accompagnement ou un conseil spécialisé, la personne est aiguillée vers des associations et des services qui pourront répondre à ses besoins, dans des domaines aussi variés que l’enseignement, le droit familial, la santé mentale...

Organisé par l’Ecole des parents et des éducateurs (asbl) dans la perspective d’un soutien à la parentalité, Allo Infos Familles s’adresse aussi à toute personne appartenant au milieu de vie d’un enfant ou d’un adolescent : grands-parents, parents d’accueil, proches... Il est également accessible aux professionnels concernés par des questions parentales ou familiales.

//JD

(1) Pour étoffer son équipe, Allô Info Familles est à la recherche de volontaires acceptant d’assurer une permanence une fois par semaine durant quelques heures. Infos : EPE : 02/371.35.09.

>> Allô Info Familles : 02/513.11.11. (numéro unique pour toute la Communauté française) – accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h et les lundi, mardi et jeudi, de 20h à 22h. Infos : [www.alloinfofamilles.be](http://www.alloinfofamilles.be)



### > Nouveau-né hospitalier

Le Centre Hospitalier Universitaire UCL Mont-Godinne et le centre hospitalier de Dinant ne forment plus, désormais, qu’un seul ensemble: le CHU UCL Mont-Godinne-Dinant. Doté de 640 lits, il a pour objectif d’améliorer et d’accroître l’offre de soins dans le Namurois et jusque dans les Ardennes françaises. Le nouvel ensemble devrait concilier les avantages d’une offre de soins de proximité et de soins universitaires spécialisés. Ses instances de gestion, parmi lesquelles l’Alliance nationale des Mutualités Chrétiennes, souhaitent renforcer les collaborations avec les médecins traitants de la région. Il s’appuiera, notamment, sur les polycliniques de Ciney et d’Erpent.

### > Psoriasis et soleil



L’asbl Psoriasis Contact édite une brochure : “Psoriasis et soleil”. Elle reprend une foule de conseils pour les patients psoriasiques afin de les aider à passer des vacances sereines et en toute sécurité. Brochure

disponible sur demande (joindre 3 timbres Prior à adresser à Psoriasis Contact asbl, 45 Dieweg - 1180 Bruxelles) et téléchargeable sur le site de l’association.

INFOS : 02/372.37.67 -

[WWW.PSORIASIS-CONTACT.BE](http://WWW.PSORIASIS-CONTACT.BE)

### > Terre, terre !

On peut avoir soufflé ses soixante bougies et, par sa modernité, constituer un modèle pour l’avenir. C’est le cas de l’asbl Terre, qui vient de recevoir le Grand prix des générations futures 2012, décerné par la Fondation du même nom (FGF). Bien connue pour ses bulles de recyclage bleues disséminées dans les villes et les villages, l’organisation (actuellement 300 emplois) a été promue pour sa gestion participative (un modèle du genre, introuvable ailleurs, a estimé le jury), la priorité sur les rapports humains, l’engagement de personnes exclues du marché traditionnel de l’emploi et, enfin, sa contribution à un environnement de qualité. Elle récolte annuellement 14.000 tonnes de matières revalorisables, dont 90 % évitent ainsi la décharge ou l’incinération.

INFOS : 081/22.60.62 - [WWW.FGF.BE](http://WWW.FGF.BE)

### > Espérance de vie en bonne santé

L’Institut scientifique de Santé publique (WIV-ISP) a développé un système qui mesure l’espérance de vie avec trois indicateurs complémentaires : l’incapacité, la maladie chronique et la perception de sa santé. Ainsi, d’après les statistiques de l’Institut belge, un homme, âgé de 15 ans en 2008, atteindra en moyenne l’âge de 77,2 ans. Une femme (du même âge en 2008) vivra en moyenne 82,8 ans. Toutefois, les hommes et les femmes ont la même espérance de vie sans incapacité de 65,6 ans. Les femmes vivent donc 5,6 ans plus longtemps, mais elles passent ces années de vie supplémentaires en moins bonne santé. Des données qui relativisent donc les bons chiffres relatifs à l’augmentation de l’espérance de vie.

Excision

Les mois d'été peuvent être l'occasion d'un retour au pays pour certaines familles. Un voyage à risque là où la tradition commande "la coupure" des jeunes filles, là où il en va de l'honneur d'une femme que d'être excisée. La journée mondiale des réfugiés, ce 20 juin, rappelle la condamnation de telles pratiques.

"Pas d'excision pour ma sœur", lançaient des associations belges à l'été 2008. Leur intention : prévenir le risque de telles mutilations lors d'un retour au pays pendant les vacances (1). Un message à répéter. Car faire reculer de telles pratiques relève du combat difficile. D'abord, il est de longue haleine. Fin des années 90, Khadiatou Diallo s'engageait dans cette voie. La jeune sénégalaise mettait sur pied en Belgique le Gams, un groupe d'hommes et de femmes africains et européens qui lutte pour l'abolition des mutilations. Depuis, au gré des interventions, du lobbying, d'un précieux travail de discussion avec les communautés concernées, le sujet est sorti de l'inconnu. Mais de grands tabous l'entourent encore. Et la tradition reste fortement ancrée.

La coutume au-delà des frontières

L'ampleur du phénomène est énorme dans certains pays comme l'Égypte, le Mali ou la Guinée. Au regard de ses ressortissants, il est même déroutant de constater ailleurs l'interdiction ou la dénonciation de "la coupure" que connaissent leurs mères, leurs grands-mères, leurs sœurs... La carte de prévalence dessinée par le Gams Belgique (voir ci-dessous) parle d'elle-même. Des millions de filles et de femmes sont concernées. Ainsi, l'arrivée en Belgique où une loi punit ces mutilations s'accompagne parfois d'une réelle prise de conscience que la pratique n'existe pas partout, qu'elle est même interdite et considérée comme néfaste à la santé. La "non-normalité" de l'excision apparaît. Les manières de penser se confrontent, provoquant chez certains le rejet de la pratique pour leurs filles ou pour elles-mêmes, la résistance à la pression sociale entraînant aussi, chez certaines femmes excisées, des souffrances psychiques : celle de se sentir diminuées, de ne plus se vivre comme entièrement femmes.

Le changement lent des mentalités

Depuis sa mise en application en 2001, la loi n'a donné lieu à aucune poursuite en Belgique. "Une dénonciation de ses parents, proches ou pairs en cas de mutilation avérée reste très improbable et renvoie à un usage 'impossible' de la loi. Ceci explique également que le silence autour de l'excision persiste en contexte migratoire, outre le tabou dont la pratique souffre déjà", explique l'anthropologue, Myriam Dieleman, dans un rapport de recherche sur l'excision et la migration (2). Elle interroge la place du droit dans les changements de comportements, de mentalités.

# Une tradition mutilante



"C'est petit à petit, en avançant pierre par pierre, que l'on peut faire reculer les pratiques. Certes la thématique n'est pas neuve, mais il reste énormément à faire, constate Therese Legros, de Intact, une association de conseils juridiques active dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. Certes, le sujet est de plus en plus pris en considération par les autorités. Il est d'ailleurs intégré dans le plan d'action national 2010-2014 contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Mais il reste mal connu des professionnels – enseignants, médecins, infirmières, éducateurs, travailleurs de l'ONE – en contact avec les familles à risque". A côté de l'ignorance, le malaise domine souvent. Comment aborder la chose avec les familles? Comment éviter de les stigmatiser? Vers qui se tourner pour préciser les soupçons, trouver de l'aide? Autant de questions auxquelles les associations spécialisées s'attachent à répondre, tout en militant



L'excision n'est pas une circoncision féminine

Il n'est pas rare d'entendre que l'excision chez une fille est l'équivalent de la circoncision chez un garçon. "Ce n'est pas du tout comparable, rectifie Khadia Diallo. On enlève chez le garçon un lambeau de peau, sans conséquence sur sa sexualité, tandis que l'on supprime un organe chez la femme. En supprimant sa sensibilité clitoridienne, l'excision compromet en grande partie la vie sexuelle de la femme; elle l'expose à des complications physiques mais aussi à des troubles psychologiques." L'excision correspondrait à la section du pénis chez le garçon.

L'excision se traduit par l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petits lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres, c'est la forme la plus courante de mutilation sexuelle.

L'infibulation est une autre catégorie de mutilation génitale féminine et représente environ 15% des mutilations sexuelles. L'infibulation est très fréquente dans les pays de la corne de l'Afrique (Djibouti, Somalie, Érythrée, Soudan...). Il s'agit du rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres. Dans certains pays, la pratique veut qu'une femme désinfibulée pour l'accouchement soit recousue après avoir enfanté.

pour que la problématique soit abordée dans les formations médicales, d'enseignants ou d'éducateurs.

// CATHERINE DALOZE

(1) <http://campagne-excision.gams.be>  
 (2) "Excision et migration en Belgique francophone. Rapport de recherche de l'Observatoire du sida et des sexualités pour le Gams Belgique", 2010.

## L'honneur en question

L'excision – tout comme l'infibulation – ne sont ni un rite d'initiation, ni véritablement un rite de passage. Elles relèvent exclusivement de l'appartenance au sexe féminin.

Le seul fait d'être née fille impose de "façonner le corps à l'image attendue". L'âge auquel elle est pratiquée dépend d'un groupe à l'autre et peut aller des premiers jours de vie jusqu'à l'âge adulte. Cependant, c'est entre cinq et douze ans qu'elles sont les plus courantes.

Il s'agit pour les familles de protéger leurs filles contre la honte, l'exclusion sociale et l'isolement, de respecter la tradition. Excisée, la femme a la capacité de se marier, sa virginité est comme garantie physiquement et symboliquement. "L'honneur et la pureté sont au centre de l'excision : celle-ci apparaît comme une opé-

ration de purification visant à établir l'honneur de la femme et in extenso celui de sa famille", explique Myriam Dieleman. Au Mali, par exemple, la pire injure que l'on puisse lancer à une jeune fille est de la traiter de bilakoro (non excisée en bambara). Et les mères et les grands-mères ne veulent pas que leur fille "devienne la risée de toute la cour, qu'on la traite d'impure et qu'on se bouche le nez sur son passage" (1).

Détricoter les fausses évidences

Les associations comme le Gams Belgique axent une partie de leur travail sur les raisons qui entretiennent ces pratiques. Les justifications diffèrent. "On dit par exemple que les mutilations sexuelles féminines sont imposées par la religion. "Aucune religion ne les impose et le Coran n'en parle pas, rectifie Khadia Diallo. (...) L'excision garantirait-elle la pureté et la virginité d'une fille, ainsi que la fidélité d'une épouse?" La présidente du Gams remet encore une fois les pendules à l'heure : "La conduite d'un être humain relève de ses qualités d'esprit et de cœur, non pas d'une blessure, rappelle-t-elle. Quand aux vertus de l'excision sur la fécondité, c'est bien le contraire qui se passe : des infections génitales peuvent rendre les femmes stériles, compliquer les accouchements et entraîner des souffrances fœtales." (2)

Protéger le corps et plus encore

L'impact sur la santé des femmes n'est pas négligeable, qu'il relève des complications directement liées à la mutilation (hémorragie, infection...) ou à plus long terme (troubles urinaires ou menstruels...). Sans parler des douleurs lors des rapports sexuels, de la diminution du désir ou de l'absence de plaisir sexuel.

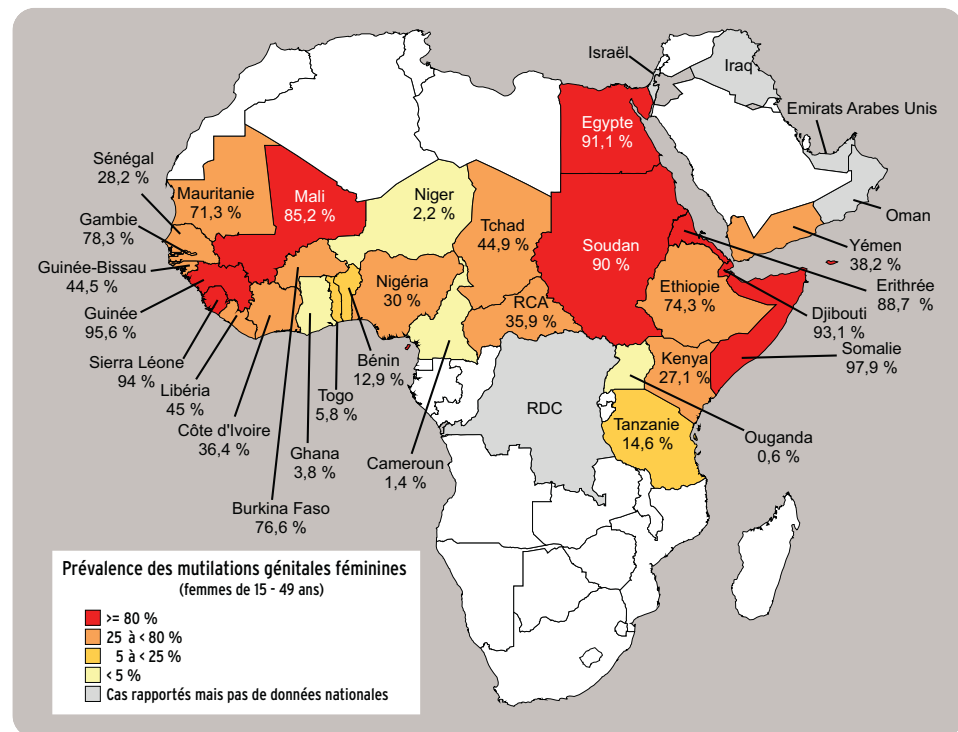
Depuis peu, on observe une tendance – en Guinée notamment – à s'adresser à du personnel médical plutôt qu'à des exciseurs ou exciseuses traditionnels. Et ce, malgré la condamnation de telles pratiques par de nombreuses conventions internationales. Il s'agit dans l'esprit des familles de réduire les risques de complications. L'intervention – plus aseptisée – n'en demeure pas moins mutilante et la médicaliser ne favorise pas la diminution de la pratique, au contraire. En Égypte, où l'excision médicale est quasi institutionnalisée (plus de trois quarts des jeunes filles excisées l'ont été par du personnel médical), la prévalence est toujours au-dessus de 90%.

// CD

(1) Extrait de La coupure de Christine Bella Cabane (2008, p.44), cité dans "Mutilations génitales féminines. Guide à l'usage des professions concernées", 2011, éd. par le SPF Santé publique et le Gams Belgique. Disponible auprès du Gams Belgique.  
 (2) Extrait du cahier Labiso n°81, consacré au Gams Belgique - [www.labiso.be](http://www.labiso.be)

Adresses utiles

- > Gams Belgique, rue traversière, 125 à 1210 Saint Josse ten Noode • 02/219.43.40 • [www.gams.be](http://www.gams.be)
- > Intact asbl, rue Defacqz, 1 à 1000 Bruxelles • 02/539.02.04 • [www.intact-association.org](http://www.intact-association.org)
- > Collectif liégeois contre les mutilations génitales féminines, c/o Centre Louise Michel, rue des Bayards, 45 à 4000 Liège • 04/228.05.06.
- > Femmes africaines, rue du Congo 109 Bte 3 à 6010 Couillet (permanences décentralisées les jeudis à la Maison Plurielle, rue Tumelaire, 77 à 6000 Charleroi) • 0487/37.74.28.



## Salaires, allocations sociales

## L'index, une digue contre le détricotage social

Préservation du pouvoir d'achat, soutien à la consommation, facteur de paix sociale, maintien des rentrées pour l'État et la sécurité sociale... : les avantages de l'indexation automatique des salaires ne manquent pas. Pourtant, ce système fait l'objet de virulentes critiques. Décryptage.

**Avec le Luxembourg, la Belgique est le seul pays d'Europe à protéger le revenu réel** des travailleurs et des allocataires sociaux, en procédant à une indexation automatique des salaires, des pensions et des prestations sociales. Le dernier village gaulois à résister aux assauts du néo-libéralisme ? Il semble bien, effectivement, que la guerre soit idéologique. Dans les autres pays, les salaires suivent le coût de la vie mais d'une façon nettement plus saccadée, souvent insuffisante et au fil de conflits sociaux plus nombreux. Quant aux plus virulents pourfendeurs de notre système (FMI, OCDE, institutions européennes...), ils possèdent eux-mêmes un système d'indexation au bénéfice de leurs travailleurs. Un comble !

## Des risques d'inflation ?

Les opposants à l'indexation automatique des salaires accusent ce système d'entraîner une perte de compétitivité des entreprises par le fait même qu'il augmente le coût salarial et renforce les tendances inflationnistes en boucle (les prix des biens et services augmentent, déclenchent une indexation des salaires qui se répercute à la hausse sur les prix). "Cela fait des décennies que l'OCDE, appuyée par les organisations patro-

nales, demande à la Belgique d'en finir avec l'indexation des salaires en dénonçant ce 'cercle vicieux', observe Matéo Alaluf, sociologue du travail à l'ULB (1). Or, l'inflation est faible, la politique monétaire est contrôlée par la Banque centrale européenne et les négociations salariales sont cadencées par la loi de sauvegarde de la compétitivité (loi de 1996)", constate-t-il. Et de dénoncer les vrais coupables de l'inflation, à savoir les prix des produits alimentaires et, surtout, ceux de l'énergie que les ménages et les entreprises belges paient nettement plus cher que leurs voisins. "Le contrôle des prix de l'énergie serait en conséquence bien plus efficace que la manipulation de l'index", affirme le sociologue.

## Des risques pour la compétitivité ?

"Ceux qui estiment qu'avec l'index notre économie est trop chère font référence à l'écart salarial par rapport aux pays voisins", explique la CSC. "Or, si l'on tient compte des milliards d'euros de subsides salariaux versés par l'État aux entreprises (titres-services, mesures d'activation des allocations... - ndr), notre 'handicap salarial' est très faible !", ajoute le syndicat chrétien qui se mobilise pour la défense de l'indexation automatique (2). Les

coûts salariaux belges suivent donc une tendance similaire à ceux de la France et augmentent plus lentement qu'aux Pays-Bas. "C'est l'Allemagne qui joue un jeu asocial, avec sa politique de dumping salarial, dénonce le syndicat chrétien. Dans ce pays, un quart des travailleurs gagnent moins de 10 euros bruts par heure. De nouveaux emplois sont effectivement créés, mais ce sont des mini-jobs qui n'offrent que de très bas salaires, des emplois à temps partiel, intérimaires (...)"

Par ailleurs, même si les travailleurs belges coûtent un peu plus cher à leur employeur, ils leur rapportent davantage. En effet, leur productivité est 6,3% plus élevée qu'aux Pays-Bas, en France et en Allemagne ! Quant à l'emploi, nous n'avons pas à rougir : entre 1996 à 2011, il s'est amélioré (en heures travaillées) de 15,5%, contre 5,8% seulement pour la moyenne des trois pays voisins. Les mesures de relance prises après la crise financière et de sauvegarde de la sécurité sociale expliquent ces bons résultats.

On le voit, les indicateurs en termes de salaire, de productivité et d'emploi sont loin de nous être défavorables. Par contre, c'est sur le plan de l'innovation que le bât blesse. Un facteur pourtant essentiel lorsqu'on mesure la compétitivité. L'invest-

"IL Y AURA TOUJOURS DE BONNES RAISONS POUR S'ALIGNER SUR LES SALAIRES LES PLUS BAS ET SUR LA PROTECTION SOCIALE LA PLUS FAIBLE"

L'indexation préserve le pouvoir d'achat de tous les revenus.



tissement en formation et en recherche et développement (R&D) doit garantir une économie innovante et dynamique, capable de proposer des produits "à haute valeur ajoutée" pour lesquels les acheteurs sont prêts à payer le prix fort. Or, en Belgique, les investissements en R&D globaux s'élèvent en 2009 à 1,96% du PIB, contre 2,47% en moyenne pour nos voisins. Notre pays est donc en train de creuser son "handicap d'innovation"!

## Des attaques idéologiques

Pour Matéo Alaluf, l'offensive actuelle contre l'indexation automatique des salaires est d'une toute autre envergure que celle connue jusqu'ici. En effet, l'Europe veut imposer à la Belgique des réformes néolibérales - notamment sur le marché du travail - même si elles n'ont aucun rapport avec les déficits budgétaires. "Le Pacte de stabilité et de croissance (qui coordonne les politiques budgétaires nationales afin d'éviter tout dérapage - ndr) fait de la modération salariale le centre de son dispositif (...). Il a moins pour objectif de mettre un terme à la crise que d'en recueillir les fruits (...): la rémunération du capital se nourrit de la baisse du pouvoir d'achat des salaires". Henri Goldman, éditorialiste de Politique (1), s'indigne à son tour : "Dans cette jungle - la même qui justifie les sursalaires des patrons et leurs bonus indécents -, il y aura toujours de bonnes raisons pour s'aligner sur les salaires les plus bas et sur la protection sociale la plus faible. C'est pourquoi la défense intransigeante de l'indexation automatique des salaires n'est pas celle d'un privilège, mais d'une digue contre le détricotage organisé de tous les acquis sociaux au détriment des travailleurs et des allocataires sociaux d'ici et d'ailleurs".

// JOËLLE DELVAUX

(1) "Faut-il revoir l'indexation des salaires" - Dans Politique, revue de débats, n° 71 - sept-oct 2011 - 7 EUR 02/538.69.96. - <http://politique.eu.org>  
(2) Voir [www.indexo.be](http://www.indexo.be).

## Comment fonctionne l'indexation ?

L'index est un mécanisme qui permet d'adapter automatiquement au coût de la vie les salaires, les pensions et les allocations sociales (1). Une corbeille, composée d'environ 500 produits et services, permet de vérifier dans quelle mesure le coût de la vie augmente. Cette corbeille est adaptée régulièrement en fonction des habitudes d'achat de la population. Depuis 1994, les carburants, les boissons alcoolisées et le tabac ne font plus partie du panier qui sert de référence pour le calcul de l'indexation automatique des salaires. On parle dès lors d'indice-santé.

Chaque mois, on observe si l'indice-santé lissé (c'est-à-dire la valeur moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois) dépasse ou non une valeur déterminée (l'indice-pivot). Lorsque c'est le cas, les salaires du secteur public et les allocations sociales sont indexés un mois après le dépassement (deux mois pour les pensions du secteur public). Cette indexation se traduit concrètement par une augmentation de 2% des montants.

Dans le secteur privé, l'indexation automatique des salaires n'est pas réglée par la loi mais bien par des conventions collectives de travail (CCT). Ce système s'est développé à la suite d'actions syndicales et de négociations entre les deux guerres, et a été généralisé après la Seconde guerre mondiale. Ainsi, chaque secteur est libre de conclure une CCT au sein de sa commission paritaire afin de fixer les modalités de son propre mécanisme d'indexation automatique. Chaque employeur est ensuite tenu d'appliquer celui-ci.

Dans les faits, le principe de l'indexation automatique est acquis dans quasi tous les secteurs mais avec des modalités différentes. La plupart procèdent à l'indexation des salaires sur la base d'un pourcentage fixe (1%, 2%...) à intervalles indéfinis, selon le moment où l'indice-pivot, précisé dans la CCT, est dépassé. D'autres secteurs font l'inverse : l'indexation s'effectue à intervalles fixes (une fois par an, par trimestre...) mais selon un coefficient variable proportionnel aux indices.

À l'échelon interprofessionnel, le revenu minimum mensuel garanti est fixé par CCT au sein du Conseil national du travail et est indexé chaque fois que l'indice-santé lissé dépasse l'indice-pivot.

Comme le fait remarquer la CSC, l'indexation automatique n'est pas un système rigide puisqu'elle fait l'objet de négociations entre les représentants des employeurs et les syndicats. En Belgique, on trouve d'ailleurs toujours des travailleurs pour lesquels, hélas, l'indexation automatique n'est pas garantie.

// JD

(1) Indemnités d'incapacité de travail, allocations de chômage, allocations d'interruption de carrière, prestations familiales, allocations pour handicapés, revenu d'intégration, Grapa...

## Si l'indexation automatique n'existait pas...

Quelques chiffres valent mieux que de longs discours. Illustrons donc par un exemple ce que deviendrait le salaire sans indexation automatique ou même privé d'une seule indexation (saut d'index).

**Un travailleur salarié touchait 3.000 euros bruts par mois au 1<sup>er</sup> juillet 2001.** Imaginons qu'il bénéficie, chez son employeur, d'une augmentation barémique de 1% tous les deux ans en date du 1<sup>er</sup> juillet (augmentation liée à son ancienneté). Dix ans après, au 1<sup>er</sup> juin 2011, à combien s'élève son salaire ?

Sans inflation, son augmentation barémique aurait porté son salaire à 3.250 euros en 2011. Du fait de l'inflation et grâce à l'indexation automatique (+ 2% en cas de dépassement de l'indice-pivot), ce travailleur perçoit en réalité un salaire brut mensuel de 3.962 euros. Ainsi, grâce à l'indexation, la perte de son pouvoir d'achat (calculée sur son salaire de 3.250 euros) se limite à 1,49% sur dix ans alors qu'elle aurait été de 19,19% sans indexation (soit une perte de près de 624 euros par mois) ! La perte

de 1,49% est liée au fait que l'indexation reflète l'inflation avec un léger retard et utilise l'indice-santé plutôt que l'indice des prix à la consommation.

Exprimé autrement, s'il n'avait bénéficié que de son augmentation barémique (sans indexation), ce travailleur aurait perçu 3.250 euros en 2011, mais en termes de pouvoir d'achat, ce salaire ne vaudrait plus que 2.626 euros... Il aurait donc quand même perdu 12,12% de son pouvoir d'achat en dix ans (soit une perte de 374 euros par mois), malgré ses 250 euros d'augmentation barémique.

Imaginons maintenant qu'un saut d'index soit appliqué dès le mois prochain à ce travailleur qui doit encore prêter 25 ans avant ses 65 ans. Avec un salaire mensuel brut avoisinant actuellement 4.000 euros, il perdra

pas moins de 29.232 euros cumulés d'ici sa pension ! Comme le souligne la CSC, à l'initiative d'un simulateur accessible à tous (1), ce calcul ne tient même pas compte des autres répercussions d'un saut d'index (notamment sur le montant de la pension).

On voit donc bien que l'indexation limite très fort la perte de pouvoir d'achat du travailleur (et de sa famille). Elle le fait toutefois moins bien pour les petits revenus que pour les revenus moyens et supérieurs. En effet, les produits alimentaires et de l'énergie connaissent, ces dernières années, une hausse de prix plus élevée que les autres biens et services. Et ils pèsent plus lourd dans le budget des familles à petits revenus.

// JD

avec Patrick Feltesse, conseiller socio-économique au MOC.

(1) Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation sur l'indexation des salaires - [www.indexo.be/fr](http://www.indexo.be/fr)

En période de vacances, pas de stress. L'esprit est plus décontracté... et peut-être moins vigilant. Les accidents d'été ne sont pas rares. Même s'il ne faut pas laisser place à la paranoïa, la prévention et les bons réflexes sauvent chaque année. Avec les quelques conseils qui suivent, l'été devrait se dérouler sans encombre.

# Les dangers de l'été: demandez le programme!

## Tiques: la bête noire de l'été

**P**etites, brun-noir, quasi invisibles dans la nature, les tiques sont tapies dans les fourrés, à l'affût de la première chair tendre qui passe. Dans les bois mais aussi les prairies ou les espaces verts urbains, ces assoiffées de sang attendent patiemment leur victime. Les tiques ne sont pas plus grandes qu'une tête d'épingle, impossible donc de les repérer à distance. Elles recherchent la chaleur et l'humidité.



© Philippe Turpin / BELPRESS

Leur cible? La peau dénudée des promeneurs. Ces mini-vampires s'empresent alors d'enfoncer une partie de leur tête dans le corps humain et de sucer le sang. Leur soif ne se tarissant pas rapidement, les tiques resteront accrochées jusqu'au moment où leur hôte s'en rendra compte et essaiera de s'en débarrasser.

Comment prévenir le mal? En portant des vêtements longs et en s'enduisant d'un produit répulsif contre les insectes. Après la balade ou le jeu à l'extérieur, il est important d'observer l'ensemble du corps pour être certain de ne pas ramener l'un de ces indésirables à

lement infectée, dans le corps. La morsure doit être désinfectée. Si une partie de l'animal reste incrustée, un médecin doit être consulté.

Si des symptômes apparaissent dans les semaines ou les mois suivants, il faut être attentif à la maladie de Lyme. Rougeurs circulaires dans la zone de morsure, fièvre, douleurs musculaires...: tous ces signes doivent être communiqués rapidement à un médecin en rappelant la date et le lieu présumé de l'incident initial.

Pas de psychose! Toutes les morsures ne sont pas infectantes. La peur de se faire mordre ne doit pas proscrire promenades ou jeux à l'extérieur. Au lieu de se balader en armure de chevalier, il suffit tout simplement d'ouvrir l'œil.

L'opération pour l'extraire n'est pas simple. Pas question de laisser ne fût-ce qu'une partie de l'animal dans la peau. A l'aide d'une pince à tique (vendue en pharmacie), il faut la saisir par la tête (partie la plus proche de la zone de morsure) et tirer d'un coup sec sans effectuer de rotation. Inutile d'endormir la bestiole à l'aide d'éther ou d'un autre produit: elle risquerait d'envoyer en grande quantité de la salive, potentiel-

>> Infos : [www.wiv-isp.be](http://www.wiv-isp.be)

## //Soleil + nourriture = bactéries!//

Pique-niques, barbecues, apéros... Ah qu'ils sont doux, les beaux jours. Souvent, en de telles occasions, chaque convive apporte un plat ou l'autre.

C'est au frigidaire, nulle part ailleurs, que de tels mets doivent attendre leur cuisson ou leur ingestion. Et cela, jusqu'à la dernière minute. C'est prioritairement une question d'hygiène et de lutte contre les bactéries, mais aussi d'altération du goût et de l'aspect de la nourriture.

L'attention est de rigueur dès l'achat des aliments. En cas de grosse chaleur, il est impératif de rentrer rapidement chez soi pour ranger ses courses au frais. Pour le transport, les sacs isothermes et frigo box permettront de ne pas briser la chaîne du froid. Les surgelés dégelés, même partiellement, ne peuvent être remis au freezer sans cuisson préalable. Laisser les plats de longues heures sur une table revient tout simplement à cultiver des bactéries. Un maître-mot, à la fin du repas: la nourriture non-consommée qui est restée longtemps à l'air ambiant est bonne pour la poubelle ou... les poules.

L'eau, elle aussi, peut être vectrice de maladies. Dans certains pays touristiques (surtout ceux disposant de moins d'équipements d'épuration), il est fortement déconseillé de boire l'eau du robinet. Nos organismes n'y sont pas habitués. Les glaçons sont également à éviter. Il faut parfois aller jusqu'à laver les légumes et les fruits avec de l'eau en bouteille.

Toutes ces précautions éviteront que le séjour ne se déroule aux toilettes. En effet, les intoxications alimentaires se manifestent généralement par des troubles digestifs. voire des nausées, fièvres, diarrhées, vomissements, fatigue...



© Pierre Rousseau / BELPRESS

## //Chenilles: une procession brûlante//

De la mi-mai jusqu'en septembre, les chenilles du papillon de nuit bien nommé *Thaumetopoea processionea* ont la fâcheuse habitude de se regrouper dans les bois de chênes (dont elles dévorent les feuilles) et d'y promener leur poils urticants. Or ceux-ci se détachent facilement de l'animal lors d'un contact ou sous le simple effet du vent. De par leur structure particulière, ces poils s'accrochent alors facilement à la peau et aux muqueuses. Ils y provoquent une réaction urticarienne par simple libération d'histamine, une substance bien connue dans les réactions allergiques. Les symptômes sont variables: démangeaisons, conjonctivite, éternuements, difficultés respiratoires, difficultés à déglutir, voire (en cas d'ingestion des poils) vomissements et douleurs abdominales. La prévention est simple: éviter les forêts de chêne en cas de présence de la chenille et porter des vêtements protecteurs. S'il est trop tard, il faut ôter ses vêtements avec des gants, les laver, se laver abondamment à l'eau et au savon. Boire de l'eau aide à diluer les poils éventuellement ingérés. Du papier collant peut aider à ôter les poils coincés dans la peau. En cas de symptômes aux yeux, aux voies respiratoires ou digestives, il vaut mieux consulter un médecin.

## Insectes volants: à l'attaque!

**O**n a coutume de dire qu'une petite bête ne peut pas en manger une grosse. Pourtant, bourdons, guêpes, abeilles, frelons et autres taons sont de redoutables guerriers et peuvent faire mal. Les moustiques, eux, sont plus crépusculaires et leurs piqûres, moins douloureuses, ne présentent normalement aucun danger.



© Sylvie Maitrea / BELPRESS

Les insectes les plus incommodes sont attirés par les mets sucrés comme les glaces et les confitures. Mais aussi par les couleurs vives, les parfums ou

la peau humide (pour les taons). Les guêpes raffolent des déchets oubliés dans les poubelles mal refermées. Certaines espèces sont plus agressives que d'autres. A leur approche, le calme est requis, afin d'éviter de les exciter davantage. Les taons piquent avec leur trompe, tandis que guêpes, bourdons, frelons et abeilles utilisent leur dard. Ces dernières sont contraintes de l'abandonner dans la peau de leur victime.

Dans ce cas, il convient de l'extraire au plus vite, sans presser sur la poche de venin. Mieux vaut ranger au placard les pinces à épiler, car elles risquent de faire éclater la glande à venin, le libérant ainsi encore un peu plus. Rien de tel que les systèmes D: les ongles, le bord non tranchant d'un couteau ou d'une carte de crédit, à glisser parallèlement entre la peau et le dard.

Pour toute piqûre, désinfecter à l'aide de savon et d'eau. Certains conseillent

d'appliquer une source de froid pour éviter le gonflement et une plus grande libération du venin.

Attention, si des grosseurs excessives, douleurs ou autres troubles (fièvre, œdème...) apparaissent, il faut consulter un médecin. Notamment si le nombre de piqûres est élevé ou si la zone touchée est délicate: œil, bouche, gorge. Même conseil en cas d'allergie.

Être poursuivi par un essaim d'abeilles, de guêpes ou de frelons ne se rencontre pas seulement dans les films d'horreur. On évitera donc de jouer ou de rester à proximité de ruches ou de nids. Les pompiers peuvent intervenir pour déloger les guêpes et frelons. Pour les abeilles, c'est un apiculteur qu'il faut contacter.

>> Infos : [www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)

## Vipère au poing ou... au pied

**I**l y a bien longtemps, à ce qu'on sache, que plus personne n'est mort d'une morsure de vipère en Belgique. Mieux vaut pourtant se méfier de cet animal nullement agressif, mais qui n'a d'autre réflexe de protection que de mordre lorsqu'il est dérangé par un promeneur. Attention, tout particulièrement, aux endroits rocheux exposés à un soleil cuisant! La vipère péliade – le nom complet du seul serpent venimeux de nos régions – est cantonnée dans la Haute Meuse et la Campine anversoise. D'autres petits serpents, les couleuvres, peuvent mordre lorsqu'ils sont dérangés, mais ils sont dépourvus de venin: pas de vrai danger. Les morsures de vipère entraînent une envenimation dans moins d'un cas sur

deux. Dans cette situation, il faut laver à l'eau, désinfecter, ôter tout ce qui peut serrer le membre touché, rester bien calme tout en... filant vers l'hôpital par mesure de précaution. Ne pas placer un garrot, ni sucer ou inciser la plaie! Eviter l'aspirine. C'est seulement dans certains cas bien spécifiques (œdème important, vomissement, douleur abdominale, diarrhée, hypotension) qu'un anti venin spécifique sera administré. Autrement, un simple vaccin antitétanique suffira. Et... une observation médicale d'au moins six heures. Selon le Centre antipoisons, l'utilisation d'une petite pompe d'aspiration du venin n'a pas démontré son efficacité.

## //La berce: à admirer... de loin!//

Déjà entendu parler des "furanocoumarines"? Ces substances photo-sensibilisantes rendent la peau extrêmement sensible aux rayons ultraviolets. Elles proviennent notamment de certaines plantes, dont la berce du Caucase. Il s'agit d'un superbe végétal de grande taille (jusqu'à trois mètres), qui séduit souvent les enfants car ses tiges ressemblent à des sarbacanes. Attention, danger! Sous l'effet du soleil, les furanocoumarines entraînent des brûlures qui peuvent aller jusqu'au deuxième degré. Même si la peau a l'air normal après le contact, il faut la laver soigneusement à l'eau claire et laver les vêtements. La peau devient rouge et gonfle. Les cloques peuvent apparaître jusqu'à deux jours après le contact. Les taches ainsi créées peuvent persister plusieurs mois après l'exposition. Pas de paranoïa anti-berce pour autant! Cette plante aux superbes ombrelles, refuges privilégiés des insectes, ne présente aucun risque tant qu'elle n'entre pas en contact avec la peau. La berce du Caucase a une furieuse tendance, depuis quelques années, à envahir talus, voies de chemins de fer, rives, friches... Elle doit donc être limitée dans son expansion. A noter: d'autres plantes sont également photo-toxiques: le céleri, le millepertuis, la bergamote, etc. Sans compter certains produits de protection du bois, bien moins naturels...



© Catherine Balazs



// Se méfier de l'eau qui dort //

Qui s'y frotte, s'y brûle!

Les brûlures au barbecue figurent parmi les grands classiques de l'été. Cas d'école : les enfants renversent l'appareil, les adultes oublient d'utiliser des maniques en maniant les grilles encore chaudes, etc.

Il est primordial d'installer le barbecue sur une surface plane, pour sa stabilité. Un responsable doit le surveiller jusqu'à son extinction. Les enfants ne doivent pas s'en approcher. A l'allumage, l'alcool à brûler est déconseillé: il pourrait s'enflammer trop vite et provoquer de grandes flammes. Les vêtements amples risquent de prendre feu

en passant près des braises. Quand la cuisson des aliments est finie, le barbecue doit être éteint, sans eau (elle provoque des éclaboussures bouillantes). Le sable est une bonne alternative. En cas de brûlure, il faut impérativement faire couler de l'eau froide ou tiède sur la partie du corps touchée, pendant 20 minutes. Si la brûlure est étendue, l'avis d'un médecin est requis. Une pommade (pour soulager des brûlures) peut être appliquée, recouverte de gazes.

>> Infos : [www.brulures.be](http://www.brulures.be)



© Philippe Clement/BELPRESS

La prudence lors des baignades estivales est de rigueur car la noyade reste l'une des causes principales de mort accidentelle. Même à faible profondeur, le danger est réel : pour un enfant, dix centimètres peuvent suffire. Mais ils ne sont pas les seuls à devoir se méfier de l'eau.

Les abords des points d'eau, comme les piscines, sont souvent glissants. Les courses à celui qui aura le plus vite plongé dans l'eau doivent donc être évitées. La surveillance des enfants jouant au bord de l'eau est particulièrement importante.

Les objets qui flottent, et qui pourraient attirer l'attention des bambins, doivent être systématiquement ramenés sur la terre ferme pour éviter que ceux-ci se penchent au-dessus de l'eau. Le danger que représente l'eau doit leur être expliqué, sans pour autant les traumatiser. Ils apprendront à nager jeunes, pour réagir en cas de plongeon accidentel. Attention, être capable de nager ne constitue pas une sécurité absolue, particulièrement dans une rivière, un lac ou la mer, où sévissent les courants. Les zones naturelles présentent parfois des dangers spécifiques. Se baigner seul est toujours déconseillé.

A la mer, avec les vagues, les nageurs sont souvent "déportés". Difficile de se repérer dans l'eau ! Généralement, des signes distinctifs balisent la côte pour aider à s'orienter.

// Soleil : ça va chauffer! //

En manque de soleil et de chaleur, beaucoup de gens sont tentés de faire la crêpe aux moindres rayons de soleil. Trop pressés d'avoir un petit hâle, ils s'exposent aux rayonnements ultraviolets (UV) sans protection.

Halte-là! Les UV sont très mauvais pour la peau. Ils accélèrent son vieillissement et peuvent provoquer des cancers. Même avec une peau mate, il faut se protéger.

UVA, UVB, ce charabia d'abréviations qualifie le type de rayonnements ultraviolets. A outrance et sans filtre protecteur, les uns comme les autres sont néfastes. Bien connaître son type de peau permet d'appliquer une crème solaire adéquate et d'éviter de se transformer en... écrevisse.

Il existe grosso modo 4 types de peau: extrêmement sensible (laitieuse avec de nombreuses tâches de rousseur et cheveux roux ou blonds clairs); sensible (claire avec quelques tâches de rousseurs et cheveux clairs); intermédiaire (claire et cheveux blonds foncés, châains ou brun); et assez résistante (mate et cheveux bruns à noirs).

L'application de crème solaire se renouvelle toutes les deux heures et après chaque activité de baignade ou qui a fait transpirer. Une bonne couche est nécessaire à l'efficacité du produit. Et ce n'est pas, là, une prescription marketing, mais bien médicale... Un adulte doit s'étaler l'équivalent de six grosses cuillères à café de crème sur le corps. Aucune partie exposée ne doit être oubliée, pas même les lèvres. Il existe des baumes anti-UV pour celles-ci.

Attention, les enfants ont la peau encore plus fragile. Il faudra éviter de les exposer. T-shirts couvrant, chapeau, protection solaire... sont leurs costumes de vacances. Les rayons UV sont parfaitement capables de percer un ciel nuageux. En bordure de mer ou de point d'eau, la réverbération est beaucoup plus forte, le risque de coups de soleil est donc plus élevé. Quoi qu'il en soit, l'exposition au soleil est déconseillée en été entre 11h et 16h.

Le soleil ne brûle pas uniquement la peau. Les yeux peuvent également en souffrir. Des lunettes de soleil avec un filtre anti-UV diminuent le risque de lésions, comme des rougeurs ou des affections de la rétine...

Autre effet néfaste du soleil : l'insolation. Elle apparaît à la suite d'une longue exposition à la chaleur. De la fièvre, accompagnée de maux de tête, vomissements et sueurs survient alors. Dans ce cas, il faut se mettre à l'ombre, s'hydrater en grande quantité. Se couvrir la tête et ne pas rester en plein soleil évitent ce genre de problème.



© Philippe Turpin/BELPRESS

>> Infos : [www.soleilmalin.be](http://www.soleilmalin.be)

La vive: un poisson qui fait mal!

Gare à la petite vive! Ce discret poisson d'une quinzaine de centimètres a la mauvaise habitude de s'enfouir dans le sable de mer, parfois sous très peu d'eau. Il n'est alors quasiment plus visible à l'œil nu, ne laissant sortir du sol que ses yeux, son museau et... une nageoire dorsale bordée d'une épine redoutable. Celle-ci contient un poison susceptible d'entraîner instantanément une douleur vive, mais aussi une infection pouvant évoluer en nausées ou vertiges. Même si la piqûre n'est pas mortelle, il est conseillé d'aller consulter un médecin,

ne fût-ce qu'en raison de risques anaphylactiques (allergies). La chaleur soulage la douleur (eau chaude pendant dix minutes, pas plus de 45 degrés).

La zone piquée peut rester engourdie plusieurs jours. La vive se rencontre tant à la mer du Nord - chez nous, surtout à l'ouest d'Ostende - qu'en mer Méditerranée, où elle est plus commune. Attention : son épine reste dangereuse même lorsque l'animal est mort. Les pêcheurs et crevettiers en savent quelque chose...

Gare à l'hydrocution!

En cas de baignade, la différence de température entre l'eau et l'air ambiant représente un risque important. Certes, l'hydrocution est un phénomène rare, mais il vaut mieux en saisir toute la portée. Quand il fait chaud, le corps s'adapte: les vaisseaux sanguins sous la peau s'ouvrent davantage pour permettre d'évacuer la chaleur, ce qui entraîne un rythme cardiaque plus élevé. Un plongeon brutal dans de l'eau froide perturbe ce mécanisme: les veines se rétractent d'un coup et la pression artérielle s'emballe.

Le cœur va alors ralentir pour lutter contre cette hypertension. Conséquence: une moins bonne irrigation du cerveau, qui va déboucher sur une perte de conscience. Et... le risque de couler à pic.

Comment l'éviter? En faisant... la poule mouillée: rentrer progressivement dans l'eau, mouiller son cou, ses membres supérieurs, son torse. Après un repas lourd ou un apéro arrosé, attendre quelques heures avant d'aller faire trempette. En effet, avec l'estomac

lourd ou la tête un peu pompette, il sera difficile de réagir adéquatement en cas de problème. Si la personne a le ventre bien rempli et doit vomir, elle risque d'étouffer.

En cas de noyade, la personne qui ne respire plus doit être réanimée à terre avec un massage cardiaque. Ne pas attendre que les secours arrivent pour le pratiquer. Quelques précieuses minutes peuvent être gagnées et ainsi sauver une vie.

// Visqueuses et parfois dangereuses //

Ah, les méduses! Ces étranges animaux - de la famille des Coelentérés - méritent d'être réhabilités. Ainsi, parmi les cinq espèces qu'on peut observer couramment le long des plages belges, seules deux - et ce ne sont pas les plus communes - présentent un réel danger. Celui-ci ne provient jamais de la partie supérieure de l'animal, celle que l'on peut piétiner par inadvertance lorsque l'animal gît, mort, sur le sable. Seules les 800 tentacules de Cyanea lamarckii et Cyanea capillata, deux espèces aux coloris bruns ou mauves, sont bel et bien criblés de nématocystes - des cellules venimeuses - extrêmement urticantes.



© Christophe Chapel/BELPRESS

Ce sont les animaux bien vivants, en pleine nage, qui sont dangereux. Le contact avec les tentacules entraîne un urticaire accompagné de fièvre. Il est conseillé de rincer la peau à l'eau de mer exclusivement, de prendre un antidouleur et de recouvrir la zone irritée avec du bicarbonate de soude. En cas de troubles persistants, mieux vaut consulter un médecin, qui prescrira sans doute un antihistaminique ou un corticoïde.

En Belgique, lors de certains épisodes météorologiques, liés par exemple à la température de l'eau, la première des deux espèces citées peut être repoussée en abondance par les courants le long des plages. Ailleurs, sous d'autres climats, la même distinction est à opérer entre espèces dangereuses et parfaitement inoffensives.

Se baigner sans... arrière-goût

Des crampes d'estomac après une baignade? Une diarrhée ou un mal de tête? Ou encore une irritation cutanée? La cause est peut-être à trouver dans une eau polluée, trop chargée en nutriments humains ou animaux. Il suffit parfois d'une rivière accessible au bétail, en amont d'un site touristique... Dans certains cas, par exemple lorsqu'il s'agit de toxines produites par des cyanobactéries (algues dites "bleues"), les symptômes peuvent aller jusqu'à des vomissements, des douleurs articulaires et musculaires, des vésicules autour de la bouche ou du nez, de l'asthme, etc. Dans ce registre, le pire cocktail est le suivant: chaleur, tourisme, eaux stagnantes (marines ou douces) et riches en nutriments. Chaque année, les autorités européennes attribuent les bons et mauvais

points aux lieux de baignade les plus touristiques (1). En ce qui concerne notre pays, cet été, la Flandre s'en sort mieux que la Wallonie.

Au nord du pays, en effet, seules trois plages sont de qualité simplement "acceptable". Toutes les autres sont d'une qualité "bonne" ou "excellente". A l'intérieur de la Flandre, aucune zone de baignade n'a reçu une mauvaise éva-

luation. En Wallonie, selon Inter-environnement Wallonie, 10 sites sur 36 doivent être fermés. En cause: le retard en matière d'épuration des eaux usées. Parmi les zones fermées, Coo (Amblève), Lacuisine (Semois), Belvaux (Lesse), Noiseux (Ourthe), etc. Petite consolation: la plage de la Plate-Taille (Lacs de l'Eau d'Heure) et le lac de Conchibois à Saint-Léger (province de Luxembourg) ont remporté le label Pavillon bleu. Pour la qualité de leur eau, mais aussi en termes de sécurité, d'offre de services et d'éducation à l'environnement. Une offre "globale".

(1) Des informations sont disponibles, pays par pays, sur le site de l'Agence européenne de l'environnement: [www.eea.europa.eu](http://www.eea.europa.eu)

// VIRGINIE TIBERGHIE, AVEC PHILIPPE LAMOTTE



© Philippe Clement/BELPRESS



//Intersoc - Trip//

intersoc  
L'AMOUR DE VOS VACANCES

## Douceur automnale en Crête

Intersoc, le service voyages de la Mutualité chrétienne, vous invite à découvrir la Crête du mercredi 10 au mercredi 17 octobre.

Nouveauté



Séjour à l'hôtel Aphrodite Beach Club (4 étoiles) à Gouves (à l'est d'Héraklion) en formule All in (8 jours/7 nuits).

Au programme : deux demi-journées d'excursions comprises dans le prix : Cnossos, Héraklion et découverte de la Crête traditionnelle. Deux excursions facultatives (à payer sur place) : Agios, Nikolaos et le plateau de Lassithi et Réthymnon.

**Prix : 861 EUR en chambre double - supplément de 119 EUR en chambre single.**

Ce prix comprend le voyage en avion, les déplacements aéroport-hôtel, l'hébergement en formule All in, deux demi-journées d'excursions, la présence d'un responsable Intersoc.

>> Infos : 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h)  
www.intersoc.be

LIC A5654

//Domaine de Nivezé//

## Des promotions irrésistibles

Sur les hauteurs de Spa, dans un magnifique cadre de verdure, le Domaine de Nivezé vous accueille pour des séjours de vacances et week-ends de détente. Profitez des offres promotionnelles du centre de vacances et de convalescence de la MC.

### > Promo été, du 10 au 17 août

Le soleil, le parc et l'eau à deux pas de chez vous. 7 nuitées en pension complète en haute saison, pour 360 EUR (membres MC).

### > Promo de rentrée, du 31 août au 7 septembre

Sept nuitées en pension complète pour 360 EUR (membres MC).

### > Son réputé WE gastronomique, du 28 au 30 septembre

Deux nuitées en pension complète, repas gastronomique spécial vins, une entrée aux thermes de Spa, pour 205 EUR (membres MC).

### > Semaine promo automne, du 5 au 12 octobre

Sept nuitées en pension complète pour 315 EUR (membres MC).



Domaine de Nivezé

>> Le Domaine de Nivezé est entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite.

Adresse : Route du Tonnelet 76 - 4900 Spa.

Rens. : 087/79.03.13. et 087/79.00.00. - promo@niveze.be

Plus d'infos sur le Domaine et les promotions sur www.niveze.be

## CONTACTS



## Offres d'emploi

# YOUR CAREER

A la recherche d'un nouveau défi professionnel?  
Découvrez toutes les offres d'emploi de la Mutualité chrétienne sur [www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)



Qualité, créativité, innovation

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS MÉDICO-SOCIALES (WWW.FNAMS.BE) À BRUXELLES RECRUTE (H/F) :

> un conseiller juridique

Pour tous les détails sur cette fonction ou pour adresser votre candidature, consultez le site [www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)

L'ASBL "LA BABILLARDE", SERVICE AGRÉÉ ET SUBVENTIONNÉ PAR L'ONE, ENGAGE (H/F) :

> des accueillantes ou co-accueillantes d'enfants à domicile

Profil : diplôme spécifique ou formation pré-sélective - disposer d'un lieu adapté à l'accueil - habiter les entités d'Engghien-Ath-Lessines-Lens-Chièvre-Brugelle-Flobecq-Bernissart.

Renseignements: 068/28.42.70.

Envoyez votre candidature à "La Babillarde - A Do Mi Si'L", Joëlle Bertanger, assistante sociale, rue de Brantignies 20 - 7800 Ath.

LA SCRLFS ESPACE SANTE RECHERCHE (H/F) :

> un gérant pour la partie "vente-location" du magasin Qualias à Mouscron - temps plein.

Fonction : coordonner l'équipe des conseillers à la vente et à la location - organiser et optimiser le fonctionnement du magasin - assumer la fonction de conseiller - mettre en place des projets - garantir un suivi financier et comptable et le respect des procédures.

Profil : baccalauréat (graduat) à orientation médicale ou paramédicale - qualités de leadership.

Envoyez votre candidature dûment motivée avec CV et photo avant le 13 juillet à Jean-Yves Favier, directeur, rue Saint Brice 56 - 7500 Tournai ou [jean-yves.favier@mc.be](mailto:jean-yves.favier@mc.be)

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ELISABETH À NAMUR ENGAGE POUR LE FOYER SAINT-FRANÇOIS (H/F) :

> un kinésithérapeute indépendant

pour des remplacements tous les vendredis après-midi et 1 WE sur 2

Plus de détails sur [www.cmsenamur.be](http://www.cmsenamur.be)

Envoyez votre candidature motivée avec CV à Mr. Libert, Directeur général, pl. L. Godin 15 - 5000 Namur.

L'ASBL "WELCOME-BABELKOT" RECHERCHE (H/F) :

> un animateur

CDI - mi-temps - entrée début septembre.

Fonction : animation d'enfants et de jeunes dans une école de devoirs - contacts avec les familles et les écoles - coordination de bénévoles et supervision de stagiaires - tâches administratives et participation à un camp ou une activité d'été.

Profil : expérience en animation - capacités, d'autonomie, de médiation et d'adaptation aux jeunes de milieux multiculturels - capacité de rédiger des rapports et d'utiliser Word - une formation de logopède est un atout.

> un collaborateur administratif

CDI - mi-temps - entrée début septembre.

Fonction : gestion des ressources financières et matérielles - réalisation et suivi des dossiers de subventions - suivi du site web - accueil et participation au suivi d'un groupe d'enfants dans une école de devoirs.

Profil : capacité de rédaction et bonne orthographe - notions de comptabilité - autonome et travail en équipe - utiliser MS Office - ouvert aux problématiques d'un public multiculturel.

Envoyez votre lettre de candidature motivée avec CV à Françoise Coppieters, rue Peter Benoît 23 - 1040 Bruxelles ou [babelkot@live.be](mailto:babelkot@live.be)

L'ASBL MÉDIA ANIMATION RECHERCHE UN (H/F) :

> un animateur vidéo et multimédia

CDI - temps plein - ACS (habiter région de Bruxelles + 6 mois de chômage) - niveau A3 ou A2.

Fonction : organiser et assurer les prestations de formations aux techniques de vidéo et de réalisation - suivis organisationnels, évaluatifs - réalisation d'outils multimédias.

Profil : connaissance du matériel de réalisation, de techniques d'animation - savoir communi-

## ET SI LA SOLIDARITÉ, ÇA COMMENÇAIT PAR SE METTRE À LA PLACE DES AUTRES?

L'AIDE ET LES SOINS À DOMICILE, cela ne vous concerne peut-être pas directement. Mais si vous vous mettez à la place d'une personne dépendante, vous verrez à quel point cela peut être important. C'est pourquoi la Mutualité chrétienne a développé un vaste réseau de services: infirmières, aides familiales et aides ménagères, conseillers en adaptation du domicile, matériel d'aide et de soins, télé-assistance 24h/24... En bonne santé ou pas, tout le monde a le droit de bien vivre chez soi. Non?

Tél. 0800 10 98 7

[www.mc.be/domicile](http://www.mc.be/domicile)



La solidarité, c'est bon pour la santé.

quer en public - travailler avec précision, méthode et rigueur.

Plus de détails sur [www.media-animation.be](http://www.media-animation.be)

Envoyez votre CV avec une lettre de motivation à Stephan Grawez, Média Animation asbl, av. E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles ou [s.grawez@media-animation.be](mailto:s.grawez@media-animation.be)

L'ASBL "MUSÉE D'EBEN" RECRUTE (H/F) :

> un expert

niveau 1 - pour inventorier ses collections.

Conditions : master en histoire de l'art, ou archéologie ou muséologie - Passeport APE 12 points - contrat de 2 ans (renouvelable).

Envoyez votre candidature pour le 15 juillet à Mr. Close, Président de "Musée d'Eben", rue du Geer 14 - 4690 Eben-Emael.

## Offres de service

L'ASBL CENTRE D'ACCUEIL DE CHAITYFONTAINE À BANNEUX CHERCHE (H/F) :

> des bénévoles

pour accueil pèlerins - dressage tables - vaisselle...

Rens. : 04/360.91.71 ou [chaityfontaine@banneux-nd.be](mailto:chaityfontaine@banneux-nd.be)

L'ASBL "WELCOME-BABELKOT" À BRUXELLES RECHERCHE (H/F) :

> un volontaire

pour prendre en charge des petits de 0 à 3 ans une ou deux matinées/sem. durant les cours d'alphabetisation de leur maman.

Rens. : Françoise Coppieters, rue Peter Benoît, 23 - 1040 Bruxelles ou [babelkot@live.be](mailto:babelkot@live.be)

TÉL-ACCUEIL BRUXELLES RECHERCHE (H/F) :

> des bénévoles

pour écouter par téléphone des personnes en difficulté sur le plan moral, social ou psychologique et qui souhaitent en parler dans l'anonymat et la confidentialité.

Une formation à l'écoute et un encadrement professionnel sont assurés.

Renseignements: 02/538.49.21, secrétariat.

Festival LaSemo

## Musique, arts de rue et développement durable

Les vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 juillet, la cinquième édition du festival LaSemo battra son plein dans le cadre exceptionnel de l'île de l'Oneux à Hotton. Un festival apprécié et reconnu unanimement pour la qualité et la spécificité de son affiche musicale, son esprit indescriptible et son engagement dans le durable.

Les organisateurs ont véritablement mis les petits plats dans les grands. Le festival chouchoutera particulièrement les familles avec des concerts et spectacles adaptés à tous, plus de cent spectacles de rue (théâtre, jonglerie, cirques, parades...) et le concert événement des Déménageurs. Un camping spécialement adapté aux familles, calme, avec des contes pour s'endormir paisiblement, une plaine de jeux, une aire de pique-nique, des douches... Et pour s'y rendre, rien de tel qu'un moyen de locomotion écologique et original : une calèche qui fera le plaisir des petits... et des grands !



Cette année, le festival lance également une nouvelle initiative : Intersango, une application de troc culturel et solidaire permettant d'accéder à un ensemble de services (cours de jonglerie, bricolage, musique, cuisine bio...) en échange d'un service que l'on propose.

Protégez vos oreilles grâce à la MC!

La Mutualité chrétienne distribuera des bouchons d'oreille réutilisables à tous les festivaliers. Et, pour les moins de sept ans, des casques antibruit aux couleurs vives seront disponibles gratuitement au stand info du festival. Parce que les oreilles de nos petits bouts, mais aussi les nôtres, doivent être bien soignées.

>> Dates : vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 juillet  
Plus d'infos : [www.lasemo.be](http://www.lasemo.be)

### 15 x 2 TICKETS POUR LE FESTIVAL LASEMO À GAGNER

La Mutualité chrétienne, en tant que partenaire du festival LaSemo, offre 15 x 2 tickets (1 jour). Rendez-vous sur [www.mc.be/eclatetoi](http://www.mc.be/eclatetoi) et tentez votre chance avant le 28 juin.

## Bande dessinée

### David, les femmes et la mort

Au moment où naît sa petite-fille Louise, David apprend qu'il a un cancer. Une tumeur au niveau du larynx. Il n'est pas de nature loquace et la maladie renforcera le silence. Au-delà des mots, les femmes qui l'entourent traversent avec lui ses derniers moments de vie.

Dès les premières planches, le lecteur est happé dans l'intensité : l'annonce d'un diagnostic sévère, la mise au monde d'un enfant. Il en sera de même tout le long du récit. Sans emphase, sans fioriture, on plonge dans l'intime. Celui de David, libraire quinquagénaire, confronté à ce cancer dont il ne guérira pas. Celui de ses filles Miriam, jeune maman et Tamar, tout juste âgé de neuf ans. Celui de sa compagne Paula. En chacune, la souffrance, la



peur et le chagrin cheminent. De la révolte de ne pas l'avoir appris plus vite à la perte de repères face à un homme qui se fragilise, de l'effroi à la simple présence, de l'espoir enfantin de "conserver" son papa à l'envie de fuir loin d'une compagne qui s'effondre...

Le roman graphique de Judith Vanistendael émeut réellement, tant il touche aux liens d'amour forts qui unissent les personnages, sur fond

## Exposition

### 101 chefs-d'œuvre à Tournai

Avant rénovation, le Musée des Beaux-arts de Tournai propose un parcours parmi ses pièces majeures. Des Primitifs aux impressionnistes de renom en passant par quelques maîtres des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles et des peintres natifs de la région, les œuvres qui se laissent découvrir aux visiteurs se veulent le reflet global de la condition humaine, un miroir de la vie.



Le musée des Beaux-arts de Tournai, chef-d'œuvre de Victor Horta.

Des 101 chefs-d'œuvre annoncés, le premier est sûrement le bâtiment qui les abrite, avec ses cinq salles rayonnantes regroupées autour d'un atrium, une immense verrière recouvrant le tout. Construit en 1911 par Victor Horta, il sera le seul musée que le grand architecte de l'Art Nouveau bâtitira (1). L'initiative en revient à l'industriel bruxellois Henri Van Custem qui cherchait un lieu pour abriter son immense collection d'art. Il avait d'abord pensé la léguer à sa ville mais un différend avec un fonctionnaire le fit changer d'avis. Il opta alors pour Tournai où il comptait, parmi ses amis, le président de l'académie des Beaux-arts. Le choix de l'architecte se porta sur Victor Horta qui avait déjà réaménagé l'immeuble de Van Custem pour accueillir ses sculptures (l'actuel Musée Charlier).

#### Du bonheur au labeur

La *Nymphe de Capri*, nu de Cabanel, est intimement liée à l'histoire du musée. Ce serait en effet à cause de ce tableau et quelques autres jugés inconvenants, que la ville de Bruxelles avait hésité à accepter le legs de Van Custem. Les deux Manet étaient également du lot contesté. Le premier, *Chez le Père Lathuille*, dépeint une conversation galante, un art de vivre teinté d'une légère ironie. Le second, *Argenteuil*, est peut-être l'un des premiers portraits "modernes". Liberté de la touche, fraîcheur du ton, Manet choisit de peindre les figures plus que la lumière, comme le fera son ami Monet qui, avec Seurat et Van Gogh, est également présent dans ce musée avec des œuvres majeures. La réalité peinte par Constantin Meunier est tout autre. Dans une de ses rares peintures à huile sur bois, *Le*



© Ville de Tournai - Musée des Beaux-arts

Chez le Père Lathuille, Edouard Manet - 1879.

*Pays noir*, évoque le pouvoir créateur de l'industrialisation qui fit la prospérité économique de la région, au détriment même des conditions de travail des ouvriers et des paysages environnants. Dans *Le haleur*, Théodore Verstraete évoque lui aussi de la dureté des travaux, quand l'homme devient une bête de somme.

#### De la folie aux illusions

Dans une œuvre anonyme du XVI<sup>ème</sup> siècle, le *Raccommodeur de soufflet*, assis devant son établi, est sollicité par une vieille femme pour venir en aide à sa nièce qui la suit. Scène étrange, clairement inspirée de Jérôme Bosch, qui se prête à bien des interprétations. Alchimie? Luxure? La présence d'une chouette, symbole du mal, et d'un chien roux multiplie les pistes...

Une gravure d'Albrecht Dürer, *Le triomphe de la mort* (1503), évoque la vanité de la beauté et de la séduction face à la mort inéluctable. Sont exposés aussi quelques dessins de Félicien Rops, des peintures de Toulouse-Lautrec, des œuvres de James Ensor. Puis, il y a cet immense por-

trait équestre de Louis XIV par Charles Lebrun, exemple typique d'un art de propagande au service du monarque absolu.

Ailleurs, le natif de la région, Louis Gallait impressionne toujours avec ce tableau qui fit les beaux jours de nos livres d'histoire : *Les têtes coupées*. Il s'agit ici de celles

des comtes d'Egmont et de Hornes, décapités sur la Grand-Place de Bruxelles par le duc d'Albe.

Et puis, parce que nous sommes à Tournai, patrie du peintre Robert Campin, il ne faut pas manquer le double portrait saisissant de Barthélemy Alatrue et Marie de Pacy (1420). Campin semble le premier peintre flamand à avoir appliqué la formule du portrait de trois-quarts qui permet de représenter une plus grande partie du visage, en réaction au portrait officiel en médaille. Enfin, terminons par un mystère : la *Vierge à l'enfant*, du brillant Roger Van Der Weyden. Le tableau fut en effet lourdement restauré au début du XX<sup>ème</sup> siècle par un faussaire de génie, l'anversois Jef Van der Veken, qui laissera traîner derrière lui un parfum de doute quant à l'authenticité du tableau, ce qui n'enlève rien à sa douceur infinie...

//LINDA LÉONARD

(1) Le Palais des Beaux-arts de Bruxelles était initialement un espace pluridisciplinaire avec des magasins.

>> 101 chefs-d'œuvre, de Manet à Dürer, jusqu'au 30 septembre 2012 • Musée des Beaux-arts de Tournai • Enclos St Martin, 3 - 7500 Tournai • 069/33.24.32 • Prix : 6 EUR (4 EUR pour les groupes et seniors) • Catalogue édité chez Racine (29,95 EUR).

d'une inexorable fin. L'esthétique de l'album participe à l'émotion.

Chaque planche est comme un tableau, une aquarelle qui en dit avec les couleurs davantage qu'avec des mots. Une deuxième œuvre très réussie aussi délicate que brutale pour cette illustratrice bruxelloise qui, en 2009, livrait en deux tomes *La jeune fille et le nègre*, une histoire d'amour entre une jeune femme blanche et un réfugié politique togolais.

//CD

>> David, les femmes et la mort • Judith Vanistendael • édition du Lombard • 2012 • 277 p. • 24,95 EUR.



## Plumes belges de qualité

Frank Andriat, Ghislain Cotton, Marie-Eve Sténuît : quelques-uns des auteurs belges de qualité dont les derniers romans sont à mettre au programme de l'été.



*Jolie libraire dans la lumière*, dernier roman en date de Frank Andriat, met inmanquablement de la légèreté au cœur et le sourire aux lèvres. La tristesse et les soucis n'en sont pas absents, ni l'angoisse, ni la mort. Mais "ce livre-là parle d'espérance"... Il raconte la rencontre, dans un train, d'une jeune femme triste et d'un homme qui lit, l'importance pour chacun de ce bref moment, le jeu de miroir entre l'existence de la jeune femme et un roman qu'elle découvrira bien plus tard, devenue libraire... Rédigé dans une langue limpide, *Jolie libraire*... montre comment la vie inspire les livres et comment les livres aident à mieux vivre la vie. Et il rappelle avec délicatesse que "parfois, au départ du malheur, naît de la lumière"...

Avec *L'arbre à frites*, paru quelque temps auparavant, Frank Andriat dévoile une autre facette de son talent. La joie y est présente également mais dans une autre tonalité, bien plus exubérante. Il tisse une histoire "légèrement piquante comme l'histoire de la Belgique, un rien sucrée comme celle de Scarabé"... Ce récit conté à deux voix par Nele, l'allègre centenaire, et Tijl, son petit-fils, fait des allers-retours entre Schaerbeek en Belgique et Scarabé sous les Tropiques. Il commence à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et s'achève en 2053. Entre ces deux dates, plusieurs générations ont vécu, à Bruxelles et à Scarabé où un descendant d'un Goetghebeur pionnier a planté, sous un baobab, une baraque à frites devenue le lieu de rassemblement du village... Frank Andriat relate la chronique d'une famille et, avec elle, 180 ans d'histoire de notre pays. Il montre avec finesse et humour qu'en définitive, les humains sont partout les mêmes. Le récit est dense et touffu, d'un accès plus difficile que les autres romans de l'auteur, ce qui peut désorienter. Le fil conducteur est une réappropriation du livre de Charles De Coster, *La Légende d'Ulenspiegel*..., fondateur de la littérature en Belgique. Andriat lui emprunte non seulement le nom de ses principaux personnages mais aussi leur goût farouche de la liberté et cette façon de rire de ses malheurs pour ne pas en pleurer et de s'amuser dès que l'occasion s'en présente...



Schaerbeek apparaît brièvement aussi dans le dernier roman de Ghislain Cotton. Mais c'est à Mons que se situe l'essentiel de l'intrigue du *Passager des Cinq visages*. La lecture d'un fait divers amène Cordier, dit Ficelle, critique littéraire et concepteur de pubs, à retourner sur les lieux de son enfance. Il veut y retrouver Balagne, un ancien condisciple, avocat détenu pour recel de malfaiteur, et surtout Tina, sa trop belle épouse... Entre la vieille maison de la rue des Cinq visages et la prison, l'auteur confronte ses personnages à "un sac de nœuds mentaux" qu'ils ne pourront pas dénouer. Ghislain Cotton noue d'une plume alerte une sombre intrigue, et la tragédie est au bout d'un récit que l'on ne peut résumer, sous peine d'en dévoiler les ressorts.

On ne peut pas davantage raconter *Un éclat de vie*. Le résumer serait en dévoiler le dénouement et gâcher le plaisir de la lecture. La trame de ce bref roman de Marie-Eve Sténuît est l'inverse de celle de Ghislain Cotton : commencé gravement, dans la douleur, le récit se termine sur une jolie note d'espoir et de tendresse. La narratrice s'effondre au début du récit, terrassée par une effroyable douleur. Elle n'est pas morte, elle le sait... Les souvenirs lui reviennent par vagues ; elle perçoit ce qui l'entoure et, en elle, un rire grelotte et s'amplifie... Servi par une écriture précise et sensuelle, ce joli récit touche et émeut sans jamais en faire trop.



// ANNE-MARIE PIRARD

- >> *Jolie libraire dans la lumière* • Frank Andriat • Desclée de Brouwer • collection "Littérature ouverte" • 146 p. • 15 EUR.
- >> *L'arbre à frites* • Frank Andriat • Renaissance du livre • collection "Grand miroir" • 295 p. • 19 EUR.
- >> *Le Passager des Cinq visages* • Ghislain Cotton • Weyrich • collection "Plumes du coq" • 124 p. • 14 EUR.
- >> *Un éclat de vie* • Marie-Eve Sténuît • Le Castor Astral • collection "Escale des lettres" • 84 p. • 12 EUR.

## Le casino agricole

La riposte internationale s'organise contre l'accapement de vastes territoires agricoles dans les pays du Sud, connu pour étouffer la petite paysannerie. La balle est dans le camp des Etats et des ONG. Mais aussi dans celui des consommateurs européens. A nous de prendre conscience, par exemple, que les agro-carburants ne sont pas une solution miracle contre la flambée des produits pétroliers.

Les bonnes nouvelles à propos du Sud sont trop rares pour ne pas être soulignées. Surtout lorsqu'elles concernent l'avenir de millions de petits paysans et de leurs familles. Au début du mois de mai, le Comité pour la sécurité alimentaire (CSA), une instance de l'ONU récemment réformée en profondeur, a adopté une série de textes (1) susceptibles de ralentir un phénomène inquiétant : l'accapement de terres agricoles à très vaste échelle par des Etats et des entreprises, avec l'aide de fonds d'investissements privés.

Ce phénomène n'est pas neuf, mais il a connu une accélération foudroyante ces quatre dernières années. D'après une récente estimation du Cirad (2) et de diverses organisations non gouvernementales (ONG), près de 70 millions d'hectares – soit trois fois la superficie de la Grande-Bretagne – ont déjà abouti à des transactions, mais 200 millions d'hectares au total seraient en cours de négociation.

Les causes de l'accapement sont multiples. D'abord, certains pays, éfrayés par la volatilité des prix agricoles, souhaitent se mettre à l'abri des mauvaises récoltes pour l'avenir, en externalisant leur production alimentaire. C'est ce que font, par exemple, les pays du Golfe en Afrique orientale. Ensuite, pour contrer la flambée du baril de pétrole, les pays européens et l'Amérique du Nord veulent favoriser la culture d'agro-carburants, ce qui contribue à renchérir le prix de la terre agricole. Troisième facture explicative : la perspective de l'épuisement des ressources naturelles face à la poussée démographique mondiale. Enfin, l'accapement des terres est également favorisé par la spéculation, qui voit l'intérêt pour les denrées alimentaires se financiariser toujours davantage.

### Expulsions larvées

Les directives adoptées au Comité pour la sécurité alimentaire prévoient la nécessité de respecter les droits fonciers des paysans vivant sur les terres concernées. Car le problème est bien là : "L'achat des terres a souvent lieu dans des zones à densité de population très élevée, et non pas sur les terres dites 'en friche'" souligne Markus Giger, du Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne en Suisse. En fait, une mécanique infernale s'enclenche bien souvent : les paysans sont tantôt expulsés ou expropriés à des conditions très défavorables, tantôt tolérés par les nouveaux propriétaires. Mais leur présence ancestrale à ces endroits, qui n'est attestée par aucun document officiel (la terre appartenant à l'Etat), est profondément perturbée par l'arrivée des nouveaux propriétaires : les



© Solidarité mondiale

troupeaux n'ont plus accès à l'eau comme auparavant ; l'irrigation des cultures ne peut plus être assurée ; les pistes, chemins et lieux sacrés sont détruits ou modifiés, etc.

Face à de tels bouleversements, les communautés locales de paysans, isolées, sont impuissantes et peinent à se faire entendre. Certaines transactions commerciales sont minées par la corruption. Au final, le maintien des cultures vivrières (qui bénéficient aux gens du cru) est rendu de plus en plus difficile, ce qui détruit profondément les économies locales. Les cultures paysannes sont remplacées par des cultures industrielles, destinées à l'exportation, particulièrement le riz, le blé, le palmier à huile, le jatropha (3)... Au final, agriculteurs et éleveurs n'ont plus qu'une solution : quitter leurs terres et gonfler les populations des villes. Ou des bidonvilles...

### 2 milliards de paysans concernés

Lors d'une conférence-débat organisée récemment par la plateforme Nord-Sud de Watermael-Boitsfort, Olivier De Schutter, le Rapporteur spécial des Nations-Unies pour le droit à l'alimentation, a insisté sur le rôle des Etats dans la protection de leur petite agriculture familiale. "Dans ce siècle qui ne fait que commencer, elle remplit des fonctions indispensables. En effet, elle produit des denrées alimentaires peu transformées et à un prix abordable : cela contribue à la sécurité alimentaire. Elle réduit également la dépendance des cultivateurs et leurs familles – soit deux milliards d'individus dans le

monde – face à la volatilité des prix mondiaux. Elle favorise le développement rural, ce qui est une bonne chose puisque les villes ont de plus en plus de mal à absorber la main-d'œuvre venue de la campagne. Enfin, les petits agriculteurs injectent leurs revenus dans l'économie locale, ce qui a un effet démultiplicateur de lutte contre la pauvreté et la faim". Et Olivier De Schutter de rappeler, à l'instar de la Banque mondiale elle-même, que l'agriculture familiale est plus productive à l'hectare que l'agriculture intensive !

### Le rôle des ONG

Les directives adoptées récemment par le CSA ont un inconvénient de taille : elles ne sont pas contraignantes. Il revient aux Etats de les mettre en œuvre. "Décevant, les gouvernements du Sud ne peuvent plus, aujourd'hui, voter des directives généreuses dans les instances internationales et revenir ensuite vers leurs populations comme si de rien n'était, explique le Rapporteur de l'ONU. Il leur revient dorénavant d'encadrer les investissements et de protéger les droits coutumiers et les droits d'usage des terres. Le rôle des ONG pour faire pression sur les gouvernements est fondamental. Ce combat ne fait que commencer". Mais Olivier De Schutter n'épargne pas les pays du Nord qui, comme l'Union européenne, doivent absolument revoir leurs politiques de soutien aux agro-carburants à la lumière des directives du CSA. D'autant plus, rappelle-t-il, que c'est en Europe que sont localisés beaucoup de fonds d'investissements intéressés par ces nouveaux débouchés.

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Il s'agit des "directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts".

(2) Le Cirad : Centre international de recherche agronomique pour le développement.

(3) Le jatropha est une plante des régions semi-arides. Aussi appelée "Or vert", elle produit une huile aux propriétés comparables à celles du diesel.

## Aider tous les Belges âgés et dépendants



© A.M. Jabouil

Avez-vous déjà entendu parler de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées? Ou de l'APA, formulation plus brève? Il est à craindre que la réponse soit négative. Surtout au sud du pays. Pourtant, cette allocation est vraiment une réponse utile pour faire face à des situations de dépendance. Elle fera bientôt l'objet d'un transfert du fédéral aux régions. C'est l'occasion de transformer cette obligation en opportunité solidaire.

Les chiffres relatifs à l'APA parlent d'eux-mêmes et révèlent la méconnaissance qui caractérise cette allocation. En effet, elle est accordée à moins de 8% de la population belge de plus de 65 ans. Et parmi les personnes qui en bénéficient, 68% résident en Flandre, 26% en Wallonie et à peine 4,5% à Bruxelles.

### Bon à savoir

L'allocation pourrait pourtant soulager nombre de personnes âgées en perte d'autonomie importante. Lorsque les charges pour entrer dans une maison de repos relèvent de l'impayable, lorsque le recours aux services d'aide et de soins à domicile est nécessaire... en somme quand une grande dépendance s'installe et que les revenus sont limités, il est bon de savoir - et de faire savoir - que l'APA existe.

En quelques mots : cette allocation est accordée aux personnes âgées de 65 ans ou plus, en raison de la réduction de leur autonomie. Quelles sont plus précisément les conditions pour en bénéficier? Il faut être Belge ou inscrit comme étranger au registre de la population. Il faut, également, avoir sa résidence principale en Belgique. Une évaluation des difficultés que la personne a à accomplir ses activités journalières est réalisée. Il faut obligatoirement d'abord faire valoir ses droits à la pension de retraite ou de survie, et/ou à la Grapa, l'APA pouvant être un complément à la pension et à la Grapa. Ce sont les administrations communales qui sont actuellement compétentes pour rentrer les dossiers. Le montant de l'allocation varie selon les catégories de dépendance dans les différentes activités quotidiennes (avec des plafonds). Il est aussi calculé en fonction des revenus du ménage.

On peut, à juste titre, se demander pourquoi l'APA n'est pas plus utilisée surtout à Bruxelles et dans le sud de notre pays. La réponse semble simple, même si elle n'en est que plus regrettable : la méconnaissance de cette possibilité. Une nouvelle fois, il ne suffit pas de mettre en place des mesures utiles, il faut dans le même temps veiller à mobiliser les moyens humains pour pouvoir les mettre en œuvre. Nous ne pouvons qu'encourager les personnes confrontées à ce type de situation à pousser la porte du service social de leur mutualité ou de leur commune.

### Un plus en Flandre

L'APA constitue-t-elle le seul outil financier de ce type? La réponse est négative quand on regarde vers le nord du pays. Là, il existe parallèlement une assurance dépendance : couverture totale ou partielle des aides et services non médicaux à l'attention des personnes fortement dépendantes.

La cotisation à cette assurance dépendance - entrée en vigueur le 10 octobre 2001 - est obligatoire pour toute personne résidant en Flandre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de son 26<sup>ème</sup> anniversaire. Elle est facultative pour les habitants de la Région bruxelloise. Si tous les habitants de Flandre doivent s'affilier, seules les personnes fortement dépendantes peuvent y recourir.

La Flandre a mis, seule, en place cette assurance qui élargit les interventions par rapport à l'APA et que nous réclamions depuis longtemps au niveau fédéral. Le décret décrit les "patients fortement dépendants" comme les personnes souffrant d'une "autonomie réduite, grave et prolongée". Il s'agit de personnes qui ne peuvent se laver ou s'habiller seules et qui sont dépendantes d'autres personnes ou d'aides techniques pour manger, se déplacer ou aller aux toilettes. L'assurance dépendance prévoit exclusivement une intervention dans les frais non-médicaux qui regroupent l'aide prodiguée par l'entourage (famille, amis et connaissance), les prestations de services professionnels de soins à domicile, les frais d'achat ou de location d'aides techniques, les prestations de soins résidentiels professionnels.

L'assurance dépendance flamande est donc bien une assurance qui vient en surplus de l'APA et qui, d'une certaine manière, la complète. Avec l'APA, elle est cumulable comme le montre l'utilisation plus importante en Flandre de l'allocation. L'assurance et l'allocation se différencient plus par le mode de financement et les conditions d'octroi que par les frais et les personnes visées. Elles se renforcent l'une l'autre d'un point de vue financier et soulagent donc fortement les personnes.

### Une aide complète du Nord au Sud

La Mutualité chrétienne a toujours plaidé pour la mise en place d'une assurance dépendance au niveau fédéral et nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises le fait que l'APA aurait pu être la base efficace de la mise en place de cette assurance. En effet, on se rend compte que les personnes visées par cette aide appartiennent, avec l'âge et l'accroissement de la dépendance, au groupe que nous pouvons qualifier de personnes handicapées ou en grande perte d'autonomie.

L'accord institutionnel du gouvernement fédéral actuel prévoit le transfert des compétences de l'APA du niveau fédéral vers les Communautés et la Cocom (Commission communautaire commune) à Bruxelles. Nous avons commis l'erreur historique de ne pas développer à temps une assurance dépendance au niveau fédéral et de laisser les champs au développement de cette assurance dans une seule partie de notre pays. Faisons en sorte que le transfert de compétences, aussi paradoxal que cela puisse paraître, soit l'occasion de réparer cette erreur. Mettons en place les moyens et les outils juridiques nécessaires pour que l'APA soit la véritable base d'une assurance dépendance pour la Belgique entière, une fois transférée...

L'histoire repasse parfois les plats par deux bouts très différents de la table. Ne pas s'asseoir à la table serait alors une erreur historique!

**Soutenir les politiques qui permettront demain de réellement accompagner les personnes âgées de notre pays est un rendez-vous à ne pas manquer!**

## ça se passe

### // Stage sportif pour personnes handicapées

Du 19 au 24 août, AltéoSport organise un stage de plongée et multisports pour personnes handicapées mentales et/ou physiques légères.  
Lieu : 108, rue de l'Hydrion - 6700 Arlon.  
Rens. > 02/246.42.28 • claire.coche@mc.be

### // Femmes, santé et migration

Le samedi 30 juin de 8h30 à 13h, Cap Santé organise un forum sur le thème : "Femme et santé en migration". Echanges et informations des questions de santé qui concernent les Africains et toutes personnes préoccupées par le sujet. Entrée gratuite.  
Lieu : CHR de la Citadelle - 4000 Liège.  
Rens. > 04/289.08.47 • www.cap-sante.org

### // Clown-thérapie

Du 21 au 27 juillet et du lundi 30 juillet au lundi 5 août, l'Institut du clown relationnel et de la clown-thérapie organise deux ateliers pour découvrir les fondements du clown envisagé comme un art de la relation à soi et à l'autre. Des ateliers seront proposés en parallèle pour les 6 à 12 ans.  
Rens. > 04/344.00.23 • clown@icrct.org

### // Hirondelles

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, Natagora et son pôle ornithologique Aves organisent en Wallonie et à Bruxelles, la 4<sup>ème</sup> édition de "Devine, combien d'hirondelles sont nos voisines?" Un grand recensement où vous pourrez observer les hirondelles et martinets et à dénombrer leurs nids.  
Rens. > 081/39.07.20 • www.natagora.be/hirondelles

### // Pleine conscience

Les Consultations psychologiques spécialisées de l'UCL organisent des ateliers de groupe pour enfants, adolescents et de parents sur la gestion des émotions par la pleine conscience. Ces ateliers s'étaleront, le mercredi après-midi, sur 9 séances de 1h30, à partir du 12 septembre jusqu'au 14 novembre. Prix : 200 EUR.  
Lieu : pl. Cardinal Mercier 10 - 1348 LLN.  
Rens. > 010/47.40.14 • www.cps-emotions.be

### // TDA/H

Le jeudi 26 et le vendredi 27 juillet de 9h30 à 16h, l'asbl TDA/H organise une formation pour parents d'enfant de 5 à 12 ans atteint de TDA/H sur le thème "Mieux vivre avec un enfant atteint de TDA/H".  
Prix : 200 EUR.  
Lieu : 47, av. J.Pastur - 1180 Bxl.  
Rens. > 0484/17.77.08 • www.tdah.be

### // Exposition

Jusqu'au 20 septembre, Accrochages asbl, les bibliothèques communales de Schaerbeek et le Gaffi organisent une exposition intitulée "De nos mains". Livres et dessins réalisés par des femmes en alphabétisation lors d'ateliers menés par l'artiste Ania Lemin.  
Lieu : 1, pl. de la Reine - 1030 Bxl.  
Rens. > 02/221.10.14.

### // Réalisation d'une vidéo

Du 27 au 30 août de 9h30 à 16h30, l'asbl Média animation organise des journées de formation à la réalisation d'une vidéo : depuis l'écriture du scénario jusqu'au montage et à la diffusion finale. S'adressent aux enseignants du secondaire libre et à tous ceux qui cherchent à comprendre la production audiovisuelle de l'intérieur.  
Lieu : 100, av. Mounier - 1200 Bxl.  
Rens. > 02/256.72.58 • www.media-animation.be

### // Coaching scolaire et parental

Mauvais bulletins, manque de méthodes de travail, de motivation... Comment s'en sortir? L'asbl Magellan Education organise pour les jeunes du secondaire et du supérieur et pour les parents des consultations psychopédagogiques et des formations en méthodes de travail.  
Rens. > 081/46.19.00 • www.magellaneducation.be

### // Anorexie, boulimie

Le 7 juillet, l'Ecole des parents et des éducateurs organise à Bruxelles une formation sur les pathologies, telles que l'anorexie, la boulimie, l'obésité...  
Prix : 60 EUR  
Lieu : 62, av. de Fré - 1180 Bxl.  
Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

### // Musée du miel

Les samedis et dimanches de juillet et août de 14h à 18h, le Musée du miel ouvre ses portes pour tout savoir sur le miel et les produits de la ruche. Entrée gratuite.  
Lieu : 12, rue Fontaine Pépin - 6540 Lobbes.  
Rens. > 071/52.07.65 • 0475/26.93.46.

### // Apprentissage et transmission de savoirs

Le vendredi 24 août de 9h à 16h, l'Université d'été du Segec (enseignement catholique) organise une conférence sur le thème "Transmettre, apprendre: pourquoi, comment?"  
Lieu : UCL - 1348 LLN.  
Rens. > 02/256.70.72 • http://enseignement.catholique.be

### // Auxiliaire administratif et d'accueil

Du 1<sup>er</sup> octobre au 5 juillet 2013, Cadreci, centre de formation à Tubize, organise une formation pour devenir auxiliaire administratif et d'accueil. 27h par semaine. S'adresse aux demandeurs d'emploi ou aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.  
Rens. > 02/355.45.16 • www.cadreci.be

### // Changer l'école

Du 17 au 22 août, Changement pour l'Égalité organise ses Rencontres pédagogiques d'été. Dix ateliers et un forum pour changer l'école et changer la société. S'adressent à tous les acteurs éducatifs de l'école ou d'ailleurs.  
Rens. > 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

### // Monsieur Hulot

Jusqu'au 22 juillet, David Merveille, dessinateur s'expose avec son Monsieur Hulot. Des œuvres d'autres créateurs internationaux sont aussi visibles. Prix : 3 EUR.  
Lieu : Centre d'Art de Rouge-Cloître - 1160 Bxl.  
Rens. > 02/660.55.97 • www.rouge-cloitre.be

### // Travail saisonnier

Le samedi 7 juillet de 15h à 18h, les Equipes populaires organisent un ciné-club. Diffusion du film "L'assiette sale" de Denys Piningre. Réflexion sur le travail saisonnier dans les Bouches-du-Rhône, sur les conditions de travail appliquées et sur l'agriculture intensive. Prix : 0,50 EUR.  
Lieu : 482, chée de Boondaal - 1050 Bxl.  
Rens. > 02/557.85.11

### // Bruxelles fait son cinéma

Du 10 au 20 juillet, Bruxelles fait son cinéma. Onze films seront projetés gratuitement et en plein air. Au programme : *Au cul du loup*, *Incendies*, *Le chat du Rabbini...* Chaque soir, la séance se déroulera dans un quartier différent de la capitale.  
Rens. > 02/217.48.47 • www.liberationfilms.be

### // Réussite scolaire

Du lundi 20 au vendredi 24 août, l'Ecole des devoirs Reine Astrid organise des ateliers (2h/jour) pour aider les jeunes en difficulté scolaire : méthode de travail, français, physique, géométrie... De la 5<sup>ème</sup> primaire à la 4<sup>ème</sup> secondaire. Prix : 60 EUR/atelier  
Lieu : 17, rue des Dominicains - 7000 Mons.  
Rens. > 0476/57.07.89 • 0498/54.19.50

### // Agressivité

Les 7 et 8 juillet, l'Ecole des parents et des éducateurs organise à Bruxelles une formation sur le thème "Assertivité s'affirmer sans agressivité".  
Prix : 120 EUR.  
Rens. > 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be